RAPPORT LOI ENERGIE CLIMAT
HSBC ASSURANCES VIE (France)

Le présent rapport est établi dans le cadre de l'article 29 de la Loi Energie Climat n°2019-1147. Il a vocation à présenter les modalités de prise en compte dans la politique et la stratégie d'investissement des facteurs de durabilité, c'est-à-dire de critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, et aux moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique, au 31 décembre 2021.

HSBC Assurances

PUBLIC

Table des matières

La démarche générale en matière de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance 6

Répartition des encours et focus sur la politique d'investissement durable 6

Une part croissante des encours promeut des caractéristiques environnementales ou sociales en référence à la réglementation SFDR. 13

Le processus de sélection des supports en unités de compte pour s'assurer de la prise en compte de critères ESG 14

Pour affirmer sa démarche d'entité responsable, HSBC Assurances Vie (France) et plus généralement le groupe HSBC sont engagés au sein de plusieurs institutions représentatives 15

Les moyens internes dédiés à la prise en compte des critères ESG 19

La prise en compte de critères ESG au sein de la gouvernance 22

La stratégie d'engagement actionnarial et la politique de vote 24

Un engagement actionnarial réalisé par HSBC Asset Management (France) pour le compte d'HSBC Assurances Vie (France) 24

La stratégie d'alignement en ligne avec les objectifs du Groupe HSBC vis-à-vis de l'engagement de l'Accord de Paris de 2015 29

Les réalisations en 2021 en matière d'investissement durable pour atteindre progressivement les objectifs de l'Accord de Paris 30

Les engagements et les ambitions pour 2022 en matière d'investissement durable 31

Des objectifs pour 2025-2030 32

Les émissions de gaz à effet de serre induites par les investissements sont suivies via deux indicateurs : l'empreinte carbone et la mesure d'augmentation de température implicite du portefeuille 33

Une politique d'exclusion sectorielle plus restrictive pour atteindre ces objectifs 42

La stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité . 43

La prise en compte de la biodiversité dans l'approche d'investissement responsable globale 43

Des objectifs en matière de biodiversité en cours de définition 44

La démarche de prise en compte des risques de durabilité dans les décisions d'investissement 46

Une méthodologie de notation ESG interne mise en place par la société de gestion du Groupe HSBC 47

Les risques de durabilité en cours d'intégration dans la gestion des risques 51

Annexe : Notation ESG des principaux fonds et mandats au sein de l'actif général 52
Notation ESG des principaux fonds et mandats au sein du canton fonds euros du contrat PERin..... 53

PUBLIC

Avant-propos

HSBC Assurances Vie (France) est une compagnie d'assurances qui commercialise des produits d'assurance épargne, emprunteur, et temporaire décès. Celle-ci est une filiale à 100 % de HSBC Continental Europe, et appartient à ce titre au Groupe HSBC.
Les engagements du Groupe HSBC en matière de finance durable soutiennent sa stratégie climatique de façon plus large, mise en œuvre dans le programme Net Zero[1]. Dans ce contexte, en 2020, le Groupe HSBC a élaboré un plan visant à donner la priorité aux financements et aux investissements qui favorisent la transition vers une économie mondiale à impact net neutre en carbone et qui contribuent à bâtir un avenir prospère et résiliant pour la société et les entreprises. Ce plan comprend trois parties[2] :

- **Fournir 750 à 1000 milliards USD de financements et investissements durable**s ;
- **Proposer des solutions climatiques innovantes**, notamment pour le développement d'infrastructures durables et de capital naturel ;
- **Devenir une banque à impact neutre en carbone**.

Au-delà de la stratégie d'investissement, la durabilité impacte également les politiques des ressources humaines du Groupe HSBC, par des actions en faveur de ses salariés qui promeuvent une organisation diversifiée et inclusive. En particulier, le Groupe HSBC se concentre sur trois domaines clés : l'employabilité, l'éducation financière et l'entrepreneuriat durable.

Deux programmes RH[3] ont été développés en ce sens par le Groupe HSBC auxquels l'ensemble des entités et filiales est intégré :

- Le modèle des *Future Skills* qui s'articule autour de 9 thématiques (Créativité, Curiosité, Connectivité, Communiquer & Influencer, Engagement Client, Développer les autres, Résilience, Growth mindset, Changement & Transformation) en réponse aux travaux notamment de l'OCDE et du World Economic Forum[4] ;
- Le programme *« #résilience »* qui est un accompagnement des salariés ayant pour vocation de renforcer les compétences et la résilience en cette période d'incertitude.

C'est la Direction du Développement Durable de HSBC Continental Europe qui accompagne l'intégration de la stratégie du Groupe en France.

---

[1] Le programme Net Zero est une initiative du Groupe HSBC dont l'objectif est d'être neutre en carbone d'ici à 2050 au plus tard. C'est-à-dire d'atteindre la situation d'équilibre où les émissions de gaz à effet de serre sont totalement compensées par les absorptions des puits de carbone (sols, forêts, océans). Ce programme se base sur 3 thématiques en particulier : devenir neutre dans les opérations d'ici 2030, adopter une consommation responsable des ressources naturelles (bâtiments, déchets, papier, alimentation, IT…) et s'engager avec d'autres collaborateurs. Cette politique est en libre accès sur le site internet du groupe HSBC via le lien https://www.hsbc.com/who-we-are/our-climate-strategy/becoming-a-net-zero-bank
[2] Ce plan climatique est abordé plus en détail dans la partie relative à la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris.
[3] Ressources Humaines
[4] Forum mondial de l'économie

L'assureur, en tant que membre de la ligne métier assurance du Groupe HSBC, est signataire, depuis 2013 des *Principles for Sustainable Insurance*[5]. La stratégie de développement durable mise en place par HSBC Assurances Vie (France) répond aux principes proposés[6] par cette initiative, dont le but est de permettre au secteur assurantiel de se tourner vers une activité plus vertueuse et soucieuse de l'environnement, grâce à :

- La politique Groupe durabilité crée en 2018 relative aux investissements, aux produits et aux opérations dans leur globalité ;
- L'offre produit (Diversité & Inclusion[7], engagement digital) ;
- La participation de l'Assureur à des questionnaires et enquêtes France Assureurs et à la Déclaration de Performance Extra-Financière de HSBC Continental Europe ;
- Les formations en ligne dispensées par « *HSBC University Sustainability* [8]» ;
- Les collaborations « *Principles for Sustainability Insurance* » PSI et la publication du rapport PSI depuis 2013 ;
- La publication depuis 2018 (sur exercice 2017) d'un rapport sur la Démarche ESG[9] dans le cadre de l'Article 173 de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte.

HSBC Assurances Vie (France) a confié une partie importante de la gestion des actifs de ses fonds en euros à HSBC Asset Management (France), filiale de gestion d'actifs de HSBC Continental Europe. Tous les mandats et fonds HSBC Assurances Vie (France) gérés par HSBC Asset Management (France), bénéficient d'une démarche prenant en compte des critères de durabilité dans les prises de décision d'investissement.

[5] Les principes pour une assurance durable (PSI) ont été lancés par les Nations Unies en 2012. Ces principes fournissent un cadre général pour l'industrie de l'assurance pour adresser les risques et opportunités en matière de critères environnementaux, sociaux ou de gouvernance.
[6] Les 4 principes pour une assurance durable (PSI) sont : l'intégration des enjeux ESG dans les prises de décision dans le métier de l'assurance ; la collaboration avec les clients et les partenaires pour les sensibiliser aux enjeux ESG ; la coopération avec les régulateurs et les gouvernements pour promouvoir les enjeux ESG ; favoriser la transparence des informations communiquées.
[7] L'inclusion chez HSBC fait référence à des comportements qui favorisent la diversité en valorisant, respectant et soutenant chacun. Il s'agit d'éliminer les barrières et d'adapter l'environnement pour s'assurer que chacun est socialement accepté, traité de manière égale et capable de réaliser son potentiel.
[8] Sustainability : durabilité, soutenabilité
[9] Environnement, Social et de Gouvernance

La démarche générale en matière de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance

HSBC Assurances Vie (France) est un investisseur de long terme qui, en tant que tel, contribue au financement de l'économie. Sa responsabilité consiste à investir dans des projets visant à favoriser une croissance durable de l'économie, en particulier française. Convaincu que l'amélioration des performances ESG est essentielle à son succès à long terme, l'assureur a créé sa propre politique d'investissement responsable, et qui s'intègre pleinement à celle du Groupe.

Les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance peuvent affecter la valeur des investissements, en termes d'opportunités et de risques, c'est pourquoi ces enjeux ont été pris en compte au niveau de la Direction des Investissements, dès 2019, dans le cadre de sa politique d'investissement qui anticipe et qui vise à réduire les risques financiers potentiels liés à ces enjeux.

Répartition des encours et focus sur la politique d'investissement durable

HSBC Assurances Vie (France) gère **deux supports en euros** :

- Le fonds en euros des contrats d'Assurances Vie (actif général) ;
- Le canton fonds euros du contrat PERin (Plan Épargne Retraite individuel).

L'entité a également à son actif les **supports en unités de compte de ses contrats** : ce sont des fonds gérés par les sociétés de gestion du Groupe HSBC ou par des sociétés de gestion tiers.

Au 31/12/2021, les encours d'HSBC Assurances Vie (France) sont répartis de la manière suivante[10] :

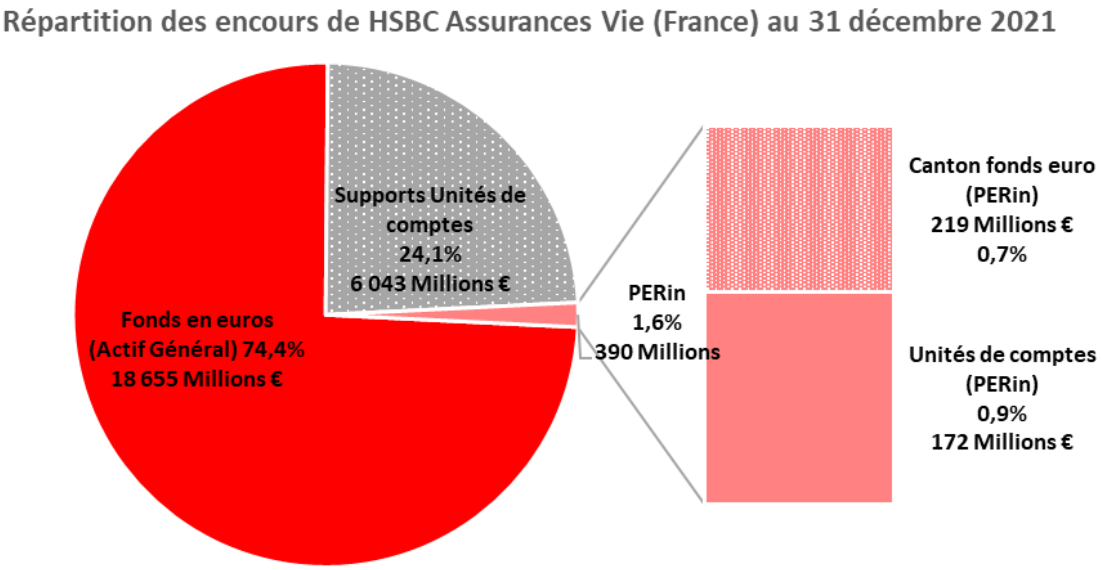

[10] *A noter que l'ensemble des valorisations indiquées dans le présent rapport sont des valorisations de marché.*

PUBLIC

Le détail de l'allocation des deux supports en euros est donné ci-après.

ACTIF GENERAL AU 31 DECEMBRE 2021

HSBC Asset Management (France) gère au 31/12/2021 67,3% de l'actif général répartis de la manière suivante :

- 60,8% au sein du mandat obligataire
- 1,3% au sein du mandat actions
- 5,2% au sein d'OPCVM (y compris gestion alternative[11])

Ainsi l'actif général se compose d'**obligations et actions** détenues en direct, dans le cadre des mandats gérés par HSBC Asset Management (France) (représentant **62,1% de l'actif général au 31/12/2021**).

Des **actifs dits de « diversification »** sont gérés au sein de l'équipe HSBC Assurances Vie (France) : **Immobilier, produits structurés, actions non cotées, dette non cotée, autres obligations et OPCVM** investis dans différentes classes d'actifs : actions cotées, obligations convertibles, obligataire, monétaire et stratégies alternatives liquides, et représentent **37,9% du portefeuille à fin 2021**.

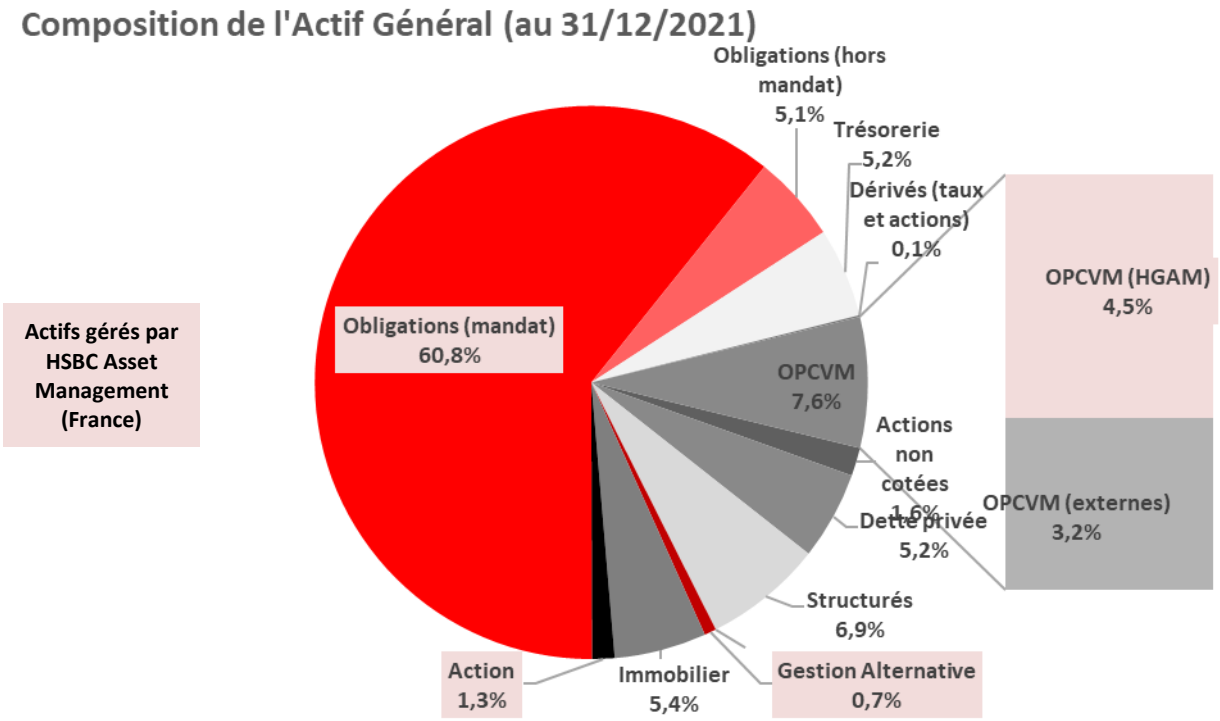

[11] *Les fonds de gestion alternative en position dans l'actif général à fin 2021 sont des stratégies multi-classes d'actifs, dont le but est d'offrir un profil de rendement / risque décorrélé des classes d'actifs traditionnelles (actions, obligations), notamment via l'utilisation de produits dérivés.*

CANTON EUROS DU FONDS PERin AU 31 DECEMBRE 2021

HSBC Asset Management (France) gère au 31/12/2021 64,2% du canton fonds euros du fonds PERin répartis de la manière suivante :

- 57,8% au sein du mandat obligataire
- 6,5% au sein d'OPCVM (y compris gestion alternative)

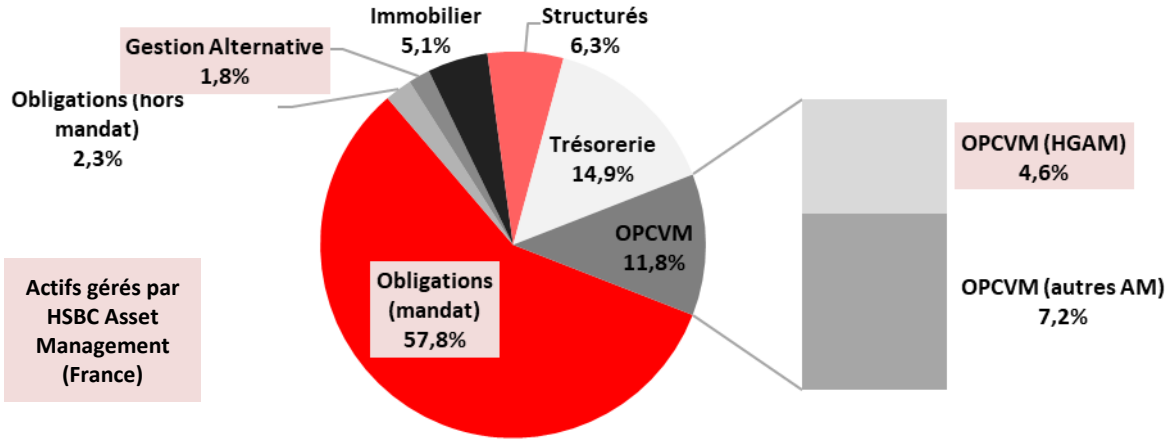

Au global, en tenant compte des deux supports en euros (Actif général et contrat PERin), HSBC Asset Management (France) gère au 31/12/2021 67,2%[12] des actifs de HSBC Assurances Vie (France) hors supports en unités de compte, soit environ 12 691 Millions d'euros.

Dans le cadre de la gestion de l'Actif Général, HSBC Assurances Vie (France) a établi depuis 2019 une politique d'investissement durable, qui repose sur plusieurs piliers : (i) les exclusions sectorielles et normatives ; (ii) la stratégie d'engagement et de vote ; (iii) l'intégration des risques et des opportunités en matière d'ESG dans les décisions d'investissement.

(i) Les exclusions sectorielles et normatives [13]

La politique d'investissement durable d'HSBC Assurances Vie (France), en lien avec la politique du Groupe HSBC, intègre des **exclusions normatives**, des **exclusions sectorielles**, et **des critères d'exclusion ou de mise sous surveillance renforcée** d'activités spécifiques.

Les ***exclusions normatives*** appliquées concernent les armes bannies par les conventions internationales, à savoir l'exclusion des :

- Mines antipersonnel conformément au Traité d'Ottawa ;

---

[12] *HSBC Asset Management (France) gère :*
- *67,3% de l'actif général, soit environ 12 550 Millions d'euros*
- *64,3% du canton fonds euros du contrat PERin, soit environ 140 Millions d'euros*

[13] *Les exclusions normatives consistent à exclure d'un portefeuille une entreprise qui contrevient à une norme internationale fondamentale.*

- Armes bactériologiques et chimiques ;
- Armes à laser aveuglant d'après le Protocole IV de la Convention sur certaines armes classiques ;
- Armes à sous-munitions du Traité d'Oslo ;
- Fragments non détectables du Protocole I sur les armes à fragmentation.

Pour aller plus loin dans son rôle d'investisseur engagé, HSBC Assurances Vie (France), par le biais de sa Direction des Investissements, va au-delà des **exclusions sectorielles** exercées par le gestionnaire d'actif du Groupe, ou celles en lien avec la politique risque globale, en pratiquant davantage d'exclusions spécifiques pour les investissements gérés par HSBC Asset Management (France) au sein des supports en euros :

- Le **charbon** : la politique précise un seuil d'exclusion pour une société réalisant 20 % de son chiffre d'affaires issus d'activités liées au charbon. L'objectif en 2022 est d'abaisser ce seuil à 10 % ;
- Le **tabac** : en qualité d'Assureur Vie et Prévoyance et soucieux des risques causés par la consommation de tabac, HSBC Assurances Vie (France) a pris des engagements en ligne avec ceux pris par *HSBC Group Insurance* lors de la journée mondiale anti-tabac. L'assureur ne souhaite pas soutenir et financer ce secteur et exclut ainsi les valeurs liées au tabac [14] ;
- Le **non-respect ou la violation d'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies** [15].

Au sein du Groupe HSBC, deux listes d'activités à impacts ESG négatifs ont également été établies une liste d'« Activités interdites » et une liste d'« Activités limitées », pour chacun des secteurs d'activité suivants :

- Produits agricoles ;
- Produits chimiques ;
- Équipement de défense ;
- Énergie (dont production d'électricité à base de charbon, existante et nouvelle) ;
- Forêts (dont déforestation) ;
- Mines et métaux (dont nouvelles mines de charbon thermiques, mines à déplacement de sommets, mines qui éliminent des résidus dans les rivières ou les eaux de mer peu profondes) ;
- Activités ne respectant pas la protection des Sites du Patrimoine mondial (*World Heritage sites & Ramsar Wetlands*) ;

---

[14] Les valeurs appartenant au secteur « Tobacco » au sens de la classification Global Industry Classification Standard (GICS) établie par MSCI et Standard's & Poors.

[15] Le Pacte Mondial des Nations Unies est une initiative lancée en 2000 visant à inciter les entreprises du monde entier à adopter une attitude socialement responsable en s'engageant à intégrer et à promouvoir plusieurs principes relatifs aux droits de l'Homme, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. Cf Partie relative à la prise en compte des risques de durabilité pour plus de détails.

- Banques allant à l'encontre des Principes de l'Équateur[16].

(ii) La stratégie d'engagement et de vote

La politique d'investissement responsable d'HSBC Assurances Vie (France) repose aussi sur un engagement actionnarial fort, réalisé par HSBC Asset Management (France) pour le compte de l'assureur en tant que délégataire de la gestion de la majeure partie de ses encours[17]. Les enjeux de cette politique et ses résultats sont abordés en détails dans la partie relative à la Stratégie d'engagement actionnariale et à la politique de vote de ce rapport.

La politique détaillée est en libre accès sur le site internet d'HSBC Asset Management (France) via https://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investors/about-us/responsible-investing/stewardship

(iii) L'intégration des enjeux ESG dans les décisions d'investissements

HSBC Assurances Vie (France) considère que la gouvernance ESG et la prise en compte de facteurs ESG ont vocation à augmenter la performance ajustée du risque pour l'assuré. La prise en compte de facteurs ESG et des risques climatiques n'affecte pas l'objectif de protection des intérêts des assurés en matière de performance.

Tous les actifs d'HSBC Assurances Vie (France) gérés par HSBC Asset Management (France) bénéficient de la démarche ESG de la société de gestion prenant en compte des critères de durabilité. Les enjeux ESG peuvent avoir un impact financier sur la profitabilité, la valorisation et le profil de risque des émetteurs.

HSBC Asset Management (France) développe une analyse extra-financière mise en place depuis près de 20 ans[18] reposant tant sur une expertise interne que sur des données fournies par les agences de telles que MSCI ESG Research[19], ISS ESG[20] ou S&P Trucost[21]… Cette approche mixte permet à HSBC Asset Management (France) de développer une vision réellement propriétaire visant à obtenir de meilleures performances ajustées du risque sur le long terme. Cette méthodologie de notation ESG est actuellement en cours de refonte afin d'intégrer de nouvelles thématiques telles que la biodiversité et l'égalité homme-femme. Ce développement est abordé dans la partie relative aux risques de durabilité.

---

[16] Les Principes de l'Equateur sont regroupés dans une liste de 10 principes qui engagent les banques signataires à choisir leurs investissements en fonction de critère sociaux et environnementaux.

[17] Cf Répartition des encours d'HSBC Assurances Vie (France) dans la partie relative à la démarche générale en matière de prise en compte de critères ESG.

[18] L'approche dite de « Best in Class » permet de choisir, au sein d'un groupe d'émetteurs, par exemple un même secteur d'activité, ceux ayant la note ESG la plus élevée.

[19] MSCI est un fournisseur de données proposant des analyses financières et extra-financières à destination des gestionnaires d'actifs, des banques, des entreprises et des compagnies d'assurances. HSBC Asset Management (France) utilise ce fournisseur de données pour mettre en œuvre les exclusions sectorielles.

[20] ISS Institutional Shareholder Services, Inc. est un fournisseur de données ESG spécialisé, en particulier, dans le conseil concernant les votes des actionnaires d'une société.

[21] S&P Trucost est un fournisseur de données ESG proposant des analyses et des notations ESG aux investisseurs professionnels.

Pour mieux appréhender les enjeux ESG de chaque secteur, les méthodologies d'analyse ESG et de construction des scores qui en sont la résultante reposent sur une évaluation de la matérialité des enjeux ESG conduite secteur par secteur. Pour chaque secteur, un centre d'expertise composé d'analystes et de gérants de portefeuille provenant de toutes les classes d'actifs et des bureaux de gestion dans le monde (Hong-Kong, Paris, Londres, New-York, et Dusseldorf) a été mis en place afin de d'identifier les enjeux ESG les plus impactants d'un point de vue financier.

Au sein d'HSBC Asset Management (France), l'intégration des critères ESG concerne toutes les classes d'actifs cotés : actions, obligations souveraines et d'entreprises, gestions monétaire et diversifiée. Elle s'applique à la totalité des univers d'investissement dans le monde, y compris les pays émergents.

Ainsi l'ensemble des actifs dont la gestion est déléguée à HSBC Asset Management (France), hors supports de gestion alternative[22], bénéficient de l'expertise ESG de la société de gestion, soit 12 556 Millions d'€ au 31/12/2021, représentant 66,5% des actifs hors unités de compte[23].

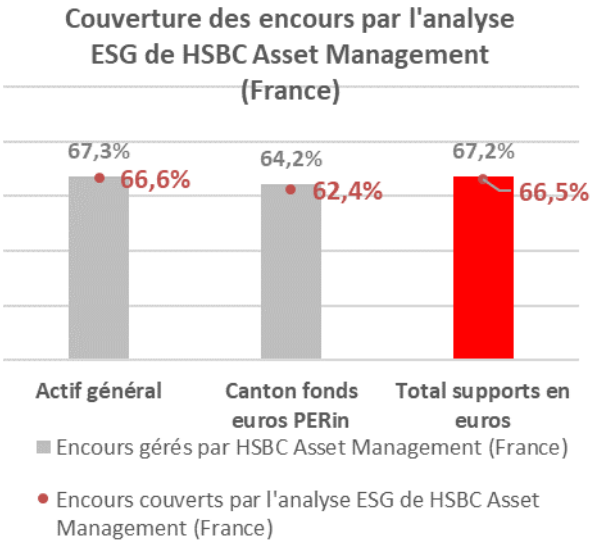

La politique d'investissement d'HSBC Assurances Vie (France) veille également à améliorer la performance énergétique et la qualité environnementale de son **patrimoine immobilier** (via l'acquisition de biens qui répondent aux standards les plus élevés en matière environnementale et la restructuration des immeubles vacants qui le nécessitent en visant à atteindre des labels tels que BBC[24] ou HQE[25]).

La thématique de la transition énergétique est également pleinement prise en compte via des investissements d'HSBC Assurances Vie (France) dans des fonds qui financent des **infrastructures dans les énergies renouvelables** (éolien, photovoltaïque) ou des obligations **« *Green Bonds*[26] » / « *Sustainability Bonds* [27]»**

[22] Du fait du recours important aux produits dérivés, peu de données ESG sont disponibles pour les supports de gestion alternative.
[23] Au 31 décembre 2021, 66,6% des encours de l'actif général bénéficient de l'approche ESG de HSBC Asset Management (France), et 62,4% du canton fonds euros du contrat PERin, soit 66,5% de l'actif total hors unités de compte.
[24] BBC est un sigle signifiant « Bâtiment de Basse Consommation » et qui désigne un ensemble de normes applicables à une construction dont la consommation énergétique (chauffage, éclairage, eau chaude, climatisation…) se trouve considérablement réduite.
[25] La Démarche Haute Qualité Environnementale a pour but de favoriser les constructions saines et confortables, tant dans le public que dans le privé, maîtrisant leur impact sur leur environnement extérieur, dans une perspective de Développement Durable.
[26] Les Green Bonds sont des Obligations Vertes, c'est-à-dire des emprunts émis pour financer des projets contribuant à la transition énergétique
[27] Les Sustainability Bonds sont des Obligations Durables dont le produit net de l'émission est exclusivement utilisé pour des opérations de financement ou de refinancement de projets à la fois environnementaux et sociaux.

Les thématiques sociales sont également mises en avant dans le cadre des investissements dans des « *Social Bonds* [28]».

Par ailleurs, les fonds en euros (de l'actif général et du fonds PERin) sont investis dans le support HSBC Europe Equity Green Transition, lancé en novembre 2018 et labellisé Greenfin[29]. Ce fonds investit dans des entreprises qui se concentrent sur la transition écologique, qui ont des avantages compétitifs en termes d'innovation, de processus et de produits, et qui présentent des perspectives de croissance durable.

Au total, au 31 décembre 2021, 1 399 Millions d'euros, soit 7,4% de l'actif général, étaient des investissements verts, durables ou à vocation sociale.

Le graphique ci-contre montre la répartition de ces investissements durables par classe d'actifs :

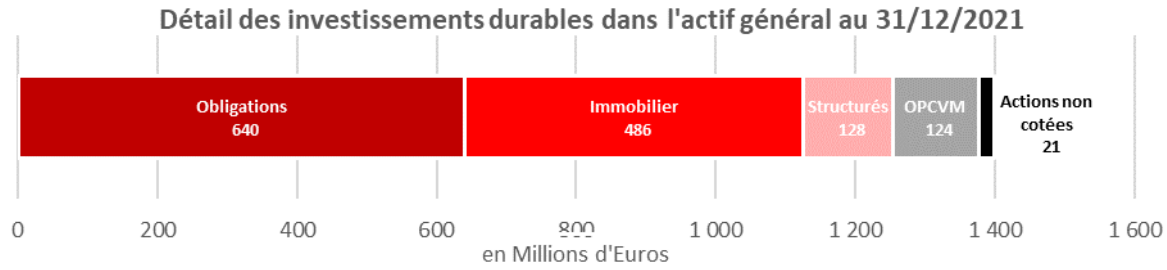

L'information à destination des clients sur la prise en compte de critères ESG dans la stratégie d'investissement

HSBC Assurances Vie (France) informe, au travers de plusieurs supports de communication, ses clients de la prise en compte dans sa stratégie d'investissement des critères relatifs aux objectifs ESG.

Les relevés de situation annuelle sur les contrats envoyés par courrier à l'ensemble des clients mentionnent notamment :

- La prise en compte de critères ESG ;
- La proportion d'actifs du fonds en euros ayant reçu les labels France Finance Verte ou ISR ;
- Le pourcentage des actifs du fonds en euros bénéficiant de l'intégration de ces facteurs ESG…

Les annexes financières intégrées dans les Conditions Générales / Notice d'information des produits et présentant les unités de compte disponibles sur les produits permettent également d'identifier les fonds pour lesquels le gérant a pris ces critères en considération.

[28] Les Social Bonds sont des Obligations Sociales dont le produit net de l'émission est exclusivement utilisé pour financer ou refinancer, partiellement ou en totalité, des projets sociaux.
[29] Voir paragraphe sur les fonds labellisés pour plus de détails sur le label GreenFin

Enfin, HSBC Assurances Vie (France) publie chaque année **un rapport sur la Démarche ESG** dans le cadre de la Loi de Transition Énergétique pour la croissance verte disponible sur le site internet https://www.hsbc.fr/mentions-legales/#rapports-reglementaires. Ce rapport développe la politique d'investissement durable de l'assureur et met notamment en avant sa stratégie d'intégration des critères sociaux et de gouvernance, dans ses décisions d'investissement.

Une part croissante des encours promeut des caractéristiques environnementales ou sociales en référence à la réglementation SFDR[30].

Au 31 décembre 2021, parmi les encours d'HSBC Assurances Vie (France), tenant compte à la fois des supports en euros et des unités de compte :

- **1,0% des encours relèvent de l'Article 9** du Règlement n°2019-2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité (dit « SFDR »). Ils ont donc pour objectif l'investissement durable ou la réduction des émissions de carbone ;
- **11,1% des encours relèvent de l'Article 8** du même Règlement, c'est-à-dire promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales, en s'assurant des bonnes pratiques en matière de gouvernance.

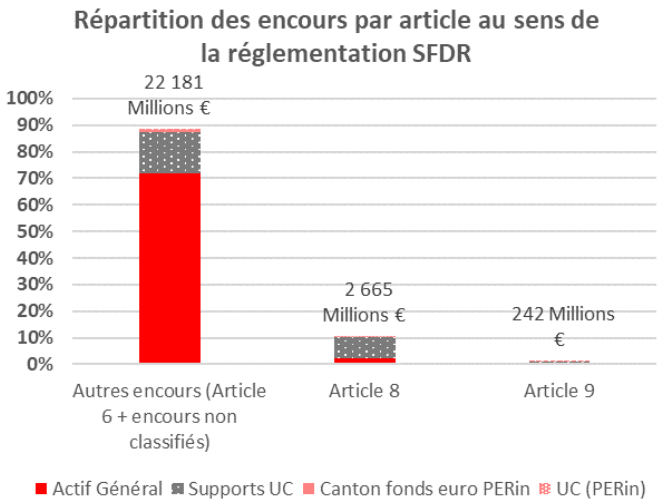

Cette répartition s'appuie sur la classification « SFDR » des actifs composant les fonds en euros et des supports en unités de compte détenus par HSBC Assurances Vie (France).

Classification des fonds au sens de la règlementation européenne SFDR « Sustainable Finance Disclosure Regulation » entrée en vigueur en mars 2021 :

- **Article 6** : fonds ne faisant pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales, et n'ayant pas d'objectif d'investissement durable
- **Article 8** : fonds faisant la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales
- **Article 9** : fonds ayant un ou des objectifs d'investissement durable ou de réduction d'émission de carbone

Les mandats actions et obligations des supports en euros, délégués à HSBC Asset Management (France), ainsi que les fonds dédiés à HSBC Assurances Vie (France) (également gérés par la société de gestion), sont en cours de classification en article 8 au sens de la réglementation « SFDR » [31]. L'objectif est de reconnaitre la prise en compte des critères de durabilité déjà implémentés, d'intégrer davantage ces critères pour se mettre en conformité avec

[30] Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR) : règlement européen sur la publication d'informations financières en matière de durabilité en vigueur depuis mars 2021 formalisant les obligations des institutions financières en matière de communication et de publication d'informations relatives à la prise en compte de critères E, S, G au sein des produits qu'elles commercialisent.

[31] Les fonds ouverts gérés par HSBC Asset Management (France) et dans lesquels HSBC Assurance Vie (France) est investi ne sont pas concernés par ce changement de classification.

les attendus de la réglementation SFDR (mise à jour des mandats et prospectus, reportings dédiés, …) et relever de l'Article 8 de « SFDR ». Ces mandats et fonds dédiés représentent plus de 12 Milliards d'euros d'encours. **Au cours de l'année 2022, la part des encours d'HSBC Assurances Vie (France) classifiés en article 8 augmentera donc pour atteindre environ 60% (en tenant compte à la fois des supports en euros et des unités de compte).**

Au 31 décembre 2021, les contrats d'assurance vie ou de capitalisation en cours de commercialisation relèvent tous de l'Article 8 du règlement « SFDR » car ils référencent au moins un support relevant de l'Article 8 ou de l'Article 9 du règlement SFDR.

Liste des contrats relevant de l'Article 8 au sens de la règlementation SFDR :

- HSBC Essentiel 2
- HSBC Evolution Patrimoine Vie 2
- HSBC Evolution Patrimoine Capitalisation 2
- HSBC Stratégie Patrimoine Vie 2
- HSBC Stratégie Patrimoine Capitalisation 2
- HSBC Transmission Patrimoine Vie 2
- HSBC Private Assurance 2
- HSBC Private Capitalisation 2
- HSBC Stratégie Retraite

Le processus de sélection des supports en unités de compte pour s'assurer de la prise en compte de critères ESG

Le processus de sélection des supports en unités de compte destinés à intégrer l'offre financière des contrats d'assurance-vie et de capitalisation s'applique aux fonds gérés par HSBC Asset Management (France) et aux fonds gérés par une société de gestion n'appartenant pas au groupe HSBC, et comprend une analyse spécifique liée à la prise en compte de critères ESG.
Cette étude est menée par une entité HSBC spécialisée, intégrant les diligences opérationnelles habituelles de qualité d'investissement et de gestion, afin de définir si le fonds revêt les caractéristiques ESG respectant les critères du Groupe.

Après la rédaction d'une étude de faisabilité comprenant en particulier une analyse comparative du marché, une rencontre avec les équipes de gestion et l'identification des caractéristiques ESG du fonds, ce dernier sera sélectionné par la Direction Produits d'HSBC Assurances Vie (France), et le cas échéant la Direction des Investissements puis validé par tous les propriétaires de risques et la fonction clé « Conformité ».

Cette analyse permet d'identifier les risques liés aux supports incluant notamment les risques non-financiers qui ne seraient pas en ligne avec l'appétence aux risques d'HSBC Assurances Vie (France).

De plus, HSBC Assurances Vie (France) renforce ses analyses avec les sociétés de gestion externes au Groupe HSBC. Être signataire des PRI[32] avec des notes satisfaisantes est un des critères de sélection des sociétés. HSBC Asset Management (France) est signataire des PRI. C'est également le cas de la grande majorité des sociétés de gestion externes en portefeuille.

Pour affirmer sa démarche d'entité responsable, HSBC Assurances Vie (France) et plus généralement le groupe HSBC sont engagés au sein de plusieurs institutions représentatives.

Le Groupe HSBC travaille avec des entreprises partenaires ainsi qu'avec des organisations non gouvernementales et contribue activement à la recherche et au débat public sur les enjeux d'une économie durable. Ainsi, les entités de gestion d'actifs et d'assurance du Groupe HSBC sont membres de plusieurs institutions représentatives de l'industrie financière. Dans ce cadre, *HSBC Group Insurance*[33] représentant les différentes entités « assurance » du groupe, incluant HSBC Assurances Vie (France), est signataire des UNEP PSI[34] .

HSBC Assurances Vie (France) participe également à des initiatives sociétales. Pour la 4ème année consécutive, HSBC Assurances Vie (France) réalise une opération de parrainage avec la *Fondation pour la Recherche Médicale*. Cette fondation est un financeur caritatif majeur de la recherche médicale française sur toutes les maladies graves. Dans le cadre de cette campagne, pour chaque nouvelle souscription au contrat temporaire décès *HSBC Solution Famille*, l'équivalent des primes perçues durant une période de 3 mois est reversé à la fondation.

Au-delà des initiatives auxquelles adhère *HSBC Group Insurance*, HSBC Asset Management (France) est également signataire de nombreuses chartes, qui bénéficient à HSBC Assurances Vie (France) au travers des actifs gérés pour son compte propre ou au travers des unités de compte.

[32] ***Principles for Responsible Investment, détaillés à la page 15***
[33] ***Groupe HSBC Assurances***
[34] ***United Nations Environment Programme Principles for Sustainable Insurance : Programme environnemental des Nations Unies des principes pour une assurance durable***

Quelques exemples d'initiatives et de chartes signées par HSBC Asset Management :

2006 - *UN PRI* : Lancement du premier fond ISR[35] obligataire et adhésion aux Principes pour L'investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI), un ensemble de 6 principes qui définissent un standard global pour l'investissement responsable.

2007 - *IIGCC[36]:* Adhésion au Groupement des investisseurs sur le Changement Climatique, permettant aux investisseurs institutionnels de collaborer sur des sujets en lien avec le changement climatique dans le but de mobiliser les capitaux vers une transition bas carbone.

2015 - *Montreal Carbon Pledge :* Initiative dans le cadre des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies qui a pour objectif de formaliser les engagements des acteurs financiers vers la transition énergétique et pour réduire l'empreinte carbone de leurs portefeuilles.

2017 - *Climate Action 100+* : Lancement de l'initiative Climate Actions 100+ en collaboration avec d'autres investisseurs. Son objectif est de sensibiliser les sociétés les plus émettrices de gaz à effet de serre afin qu'elles prennent des actions concrètes en matière de lutte contre le changement climatique.

2020 - *HSBC Pollination Climate Asset Management[37] :* Création d'une *joint-venture[38]* entre HSBC Asset Management (France) et Pollination. Pollination est une société de conseil spécialisée en changement climatique et en investissement, avec des bureaux en Europe, aux États-Unis et en Australie. Natural Capital Fund[39] sera le premier fonds de la société de gestion dont l'objectif est de gérer des fonds investissant dans un large éventail d'activités visant à préserver, protéger et renforcer la nature sur le long terme et à lutter contre le changement climatique.

2021 - HSBC Asset Management rejoint l'initiative Net Zero Asset Managers, un groupe international de sociétés de gestion engagées dans l'objectif d'une neutralité en gaz à effet de serre d'ici 2050 au plus tard, afin de limiter le réchauffement planétaire global à 1,5°C d'ici 2050.

---

[35] ***ISR : Investissement Socialement Responsable***

[36] ***IIGCC : The Institutional Investors Group On Climate Change : Groupe de travail regroupant des investisseurs institutionnels pour réfléchir aux enjeux du changement climatique.***

[37] ***HSBC Pollination Climate Asset Management : partenariat entre HSBC Asset Management et Pollination - une société de conseil et d'investissement spécialisée dans le changement climatique.***

[38] ***Co-entreprise***

[39] ***Fonds capital naturel : le capital naturel est une approche d'investissement innovante qui soutient des modèles de production écologiques terrestres et océaniques mettant l'accent sur la viabilité future et la durabilité à long terme. Les investissements dans le capital naturel sont des investissements immobiliers à long terme avec des objectifs de rentabilité satisfaisants tout en jouant un rôle significatif dans la lutte contre le changement climatique et la résolution de problèmes critiques tels que la dégradation des terres et la préservation de la biodiversité.***

Les fonds labellisés des contrats d'assurance vie et de capitalisation

HSBC Assurances Vie (France) met tout en œuvre pour assurer à ses clients des contrats d'assurance vie et de capitalisation en accord avec leurs besoins ainsi qu'une gestion des risques prudente et pérenne.

Au sein de leur contrat d'assurance vie, de capitalisation et de retraite, les clients d'HSBC Assurances Vie (France) peuvent choisir d'investir dans des unités de compte représentatives de fonds ayant obtenu différents labels attestant la prise en compte des critères ESG.

Au 31/12/2021, sur les 279 supports représentés parmi les unités de compte (des contrats d'assurance vie et de retraite –PERin), 40 fonds, **soit environ 26% des encours en unités de compte, disposent d'un label attestant d'une prise en compte de critères de durabilité dans la gestion et / ou mettent en avant une thématique « verte ».**

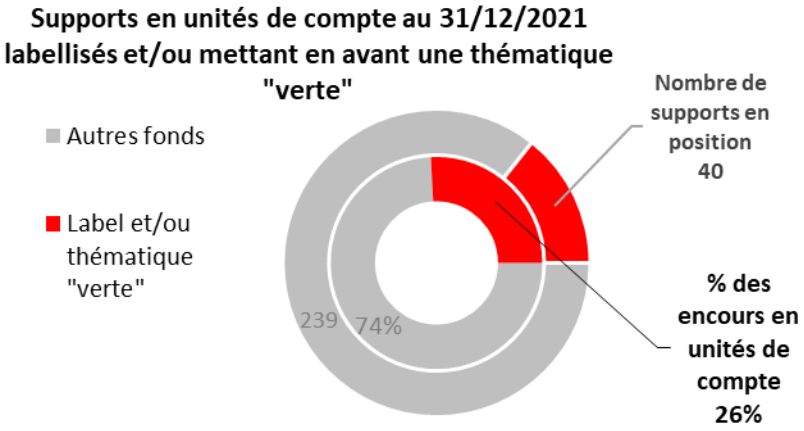

Parmi les principaux labels représentés figurent :

- **Le label ISR (investissement Socialement Responsable)** établit des critères qui concilient performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable, quel que soit leur secteur d'activité.

  Exemple : les fonds **HSBC RIF Euroland Equity et HSBC RIF Euro Bond**. À noter que le label ISR est particulièrement représenté dans les supports en position en unités de compte au 31/12/2021 : il concerne 33 fonds, pour 24% des encours.

- **Le label Greenfin France Finance Verte** établit des critères relatifs à la contribution directe ou indirecte du fonds au financement de la transition énergétique et écologique, à la qualité et à la transparence de leurs caractéristiques environnementales. Ainsi, les fonds sont investis dans des secteurs liés à l'économie verte, tels que les énergies renouvelables, l'économie circulaire, les transports durables…

  Exemple : le fonds **HSBC RIF Europe Equity Green Transition**.

- **Le label Finansol** permet de contribuer au financement d'activités génératrices d'utilité sociale et/ou environnementale comme l'accès à l'emploi, au logement, le soutien à l'agriculture biologique et aux énergies renouvelables ou encore à l'entrepreneuriat dans les pays en développement.

  Exemple : le fonds **Solidarité Amundi** commercialisé par la société de gestion AMUNDI. L'objectif de gestion de ce fonds solidaire est la recherche de performance à travers une allocation flexible, en investissant dans des actifs privilégiant une approche socialement responsable.

- **Le label Relance**[40] permet aux épargnants et investisseurs professionnels d'identifier les organismes de placement collectifs (OPC) apportant une réponse aux besoins de financement des entreprises françaises, cotés ou non, et ainsi de mobiliser l'épargne pour la relance.

  Exemple : Le fonds **Eurazeo Private Value Europe 3** géré par la société de gestion Eurazeo Investment Manager, spécialisée dans les actions non cotées.

[40] ***Plus d'informations sur le site :*** *Label Relance | economie.gouv.fr*

Les moyens internes dédiés à la prise en compte des critères ESG

HSBC Assurances Vie (France) s'appuie en partie sur l'expertise du Groupe HSBC en matière de durabilité et sur les moyens mis en œuvre au sein du Groupe pour tenir compte des critères ESG, notamment dans les décisions d'investissement.

L'assureur délègue la gestion d'une part importante de ses actifs à HSBC Asset Management (France).

HSBC Assurances Vie (France) bénéficie ainsi des capacités d'analyse de la société de gestion pour la prise en compte de critères ESG et sur ses ressources pour mettre en œuvre une politique d'engagement actionnarial :

- Pour l'ensemble de son univers d'investissement, l'assureur a accès aux notes ESG internes développées par HSBC Asset Management (France) à partir de données publiées par des fournisseurs de données externes et d'une analyse menée en interne au sein des équipes ESG de la société de gestion le cas échéant.
- La politique d'engagement et de vote d'HSBC Asset Management (France) s'applique également aux investissements de l'assureur dont elle assure la gestion.

En s'appuyant sur ces ressources et ces compétences au sein du Groupe, HSBC Assurances Vie (France) inscrit également les enjeux de durabilité dans sa propre stratégie, qui repose sur 3 axes : **la politique d'investissement, l'offre produit et l'organisation inclusive et durable de l'entreprise.**

- **Axe 1 : Investissement responsable et fonds euros**

En 2019, la Direction des Investissements a rédigé une politique d'investissement durable engageante. Forte de cette politique, la Direction des Investissements a su renforcer ses compétences en la matière. Ainsi à la fin de l'année 2021, 25% de ses collaborateurs, en équivalent temps plein, sont impliqués dans la prise en compte de critères ESG dans la stratégie d'investissement.

Pour appliquer sa stratégie en matière de finance durable et aider les équipes dans leurs décisions d'investissement, HSBC Assurances Vie (France) a accès aux analyses ESG fournies par des fournisseurs de recherches externes, tels que Bloomberg et Refinitiv. Dans le cadre de sa politique d'investissement et par l'intermédiaire de la Direction des Investissements, HSBC Assurances Vie (France) confie au gérant d'actif du Groupe la gestion d'une part importante de ses encours.

L'assureur bénéficie donc des ressources disponibles au niveau d'HSBC Asset Management (France), en matière de notation ESG, de politique d'engagement actionnarial, de droit de vote, de politique d'exclusions, etc.

- **Axe 2 : Expertise ESG et offre produit**

L'équipe de la Direction des Produits (épargne, retraite et protection) prend en compte les critères ESG dans la définition de la stratégie produit et des garanties d'assurance. Pour ce faire, les collaborateurs de cette direction bénéficient de formations sur les enjeux liés à la durabilité. Ainsi, pour l'offre unités de compte des produits assurance vie et épargne, la Direction Produits a défini une politique de sélection d'unités de compte favorisant les produits d'investissement intégrant une approche ESG.

- **Axe 3 : Organisation inclusive et durable**

L'ambition d'HSBC Assurances Vie (France) est de favoriser le développement d'une culture d'entreprise intégrant les problématiques ESG. Dans l'ensemble des équipes, des référents participent aux réflexions méthodologiques et à la définition des engagements de la compagnie.

Par ailleurs, en lien avec la politique « Diversité et Inclusion » définie par le Groupe HSBC, HSBC Assurances Vie (France) déploie une politique de promotion de la diversité et de l'intégration de tous, elle s'articule autour de 4 axes :

- La diversité culturelle ;
- La mixité ;
- Le handicap ;
- L'orientation sexuelle.

Dans ce contexte HSBC Assurances Vie (France) a renforcé ses capacités d'échange sur les thèmes de l'inclusion en faisant appel à une vingtaine de volontaires en interne : les « D&I Influenceurs », qui animent des ateliers à destination de l'ensemble des collaborateurs d'HSBC Assurances Vie (France). La volonté est de promouvoir le lancement d'initiatives et le partage de connaissances autour des enjeux de diversité et d'inclusion auprès des collaborateurs, qui sont sensibilisés aux enjeux sociaux à travers d'ateliers *ad hoc*.

C'est dans ce cadre que l'intrapreneuriat a été stimulé avec par exemple la création :

- En 2019 de l'ERG[41] *We Innovation* (action collégiale HSBC Continental Europe) permettant d'une part d'initier (webinaire) les collaborateurs aux nouvelles technologies (IA, Block Chain…), et aux innovations récentes sur le marché bancaire et d'autre part de promouvoir l'innovation au sein de HBCE et en lien avec le Groupe HSBC.
- En 2021 de l'ERG *WeHandiCap* proposant un réseau d'entraide afin que tous les collaborateurs touchés directement ou indirectement par le handicap sous toutes ses formes –puissent se retrouver et s'informer.

Les équipes d'HSBC Assurances Vie (France) bénéficient des programmes de formation proposées par le Groupe HSBC sur les thématiques ESG. Ces sessions de formation permettent à des intervenants externes de sensibiliser les collaborateurs sur des sujets tels que la règlementation, la finance durable, la biodiversité, etc. Ainsi, 134 collaborateurs d'HSBC Assurances Vie (France) ont été formés en 2021 sur les enjeux et la mise en place de la transition Net Zero[42].

[41] Un Employee Resource Group (ERG) est une initiative collective portée par des salariés dont l'objectif est de favoriser la diversité et l'inclusion au sein des organisations. Ces ERG sont toujours actives à la date de publication de ce rapport.

Pour HSBC Assurances Vie (France), l'intégration des enjeux ESG dans sa stratégie se retrouve également dans son engagement pour favoriser la parité salariale entre ses collaborateurs hommes et femmes. Cet engagement sociétal se traduit notamment grâce à un index Pénicaud[42] de 98/100.

Détail des résultats de l'index d'égalité professionnelle (Index Pénicaud) au titre de l'année 2021

N°	Indicateur	HSBC Assurances Vie (France)
1	Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes	38 points
2	Ecart du taux d'augmentations individuelles (AI) entre les femmes et les hommes	35 points sur 35
3	Ecart du taux de promotions entre les femmes et les hommes	N/A[43]
4	Pourcentage de femmes augmentées à leur retour de congé de maternité	15 points
5	Nombre de femmes parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations	10 points
Total		**98 points**

[42] L'index Pénicaud est entré en vigueur en 2019 via la Loi Avenir Professionnel. Cet index mesure sur 100 points l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et s'articule autour de 5 critères :
- L'écart de rémunération femmes/hommes
- L'écart dans les augmentations annuelles
- L'écart dans les promotions
- Les augmentations au retour de congé maternité
- La part des femmes dans les dix plus hautes rémunérations de l'entreprise
[43] Ecart du taux de promotion entre les femmes et les hommes : conformément au décret du 8 janvier 2019 portant application des dispositions visant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans l'entreprise et relatives à la lutte contre les violences sexuelles et les agissements sexistes au travail, HSBC Assurances Vie (France) ayant moins de 250 salariés (CDI présents au moins 6 mois dans l'année hors absence), l'indicateur relatif au « Taux de promotion entre les femmes et les hommes » n'est pas applicable.

La prise en compte de critères ESG au sein de la gouvernance

HSBC Assurances Vie (France) a pour ambition de renforcer l'intégration des enjeux ESG au niveau global de son organisation. Créer une gouvernance articulée autour des enjeux de durabilité permet notamment de définir des critères environnementaux, sociaux et d'organisation dans le cadre des orientations stratégiques.

Le Conseil d'Administration et la Direction Générale jouent un rôle moteur dans le déploiement de cette gouvernance. À cet effet, le Conseil d'Administration valide la stratégie d'HSBC Assurances Vie (France) et veille à sa mise en œuvre. Les membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale sont formés aux enjeux ESG. Une des ambitions de 2022 en matière de durabilité au sein d'HSBC Assurances Vie (France) est d'intégrer des critères ESG dans le règlement intérieur qui régit le Conseil d'Administration et rappelle les principales missions qui lui sont confiées.

Les membres du Conseil d'Administration sont notamment régulièrement informés sur :

- Les enjeux ESG auxquels le secteur de l'assurance est confronté ;
- Le processus d'investissement ESG ;
- La gouvernance attachée à l'investissement responsable ;
- L'intégration de l'ESG dans l'ensemble des activités du Groupe HSBC ;
- L'offre en unités de compte de solutions d'investissements durables.

Les nominations proposées au Conseil d'Administration sont effectuées après une évaluation de l'équilibre des compétences, de l'expérience, de l'indépendance et des connaissances au sein du Conseil. Les compétences et l'expérience des membres du Conseil d'Administration sont évaluées annuellement. L'expérience et la compétence des Administrateurs en matière d'ESG et d'enjeux climatiques seront intégrées systématiquement dans cette démarche, à partir du second semestre 2022.

De plus, les Administrateurs du Conseil d'Administration d'HSBC Assurances Vie (France) exercent une surveillance active de la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance à plusieurs niveaux de l'entité. L'ensemble des équipes de l'entité est amené à solliciter et à consulter le Conseil d'Administration pour avoir son approbation sur des sujets de durabilité, à savoir :

- Les orientations stratégiques qui s'intègrent dans la stratégie globale *de HSBC Group Insurance* telles que : Transition Net Zero[44], l'augmentation de l'offre de produits durables… ;
- La politique d'investissement de l'entité ;

[44] ***L'initiative Transition Net Zero a pour objectif de donner la priorité aux financements et aux investissements qui favorisent la transition vers une économie mondiale à impact net neutre en carbone (situation d'équilibre où les émissions de gaz à effet de serre sont totalement compensées par les absorptions des puits de carbone –sols, forêts, océan-)***
Cette politique est en libre accès sur le site internet du Groupe HSBC via le lien https://www.hsbc.com/who-we-are/our-climate-strategy/becoming-a-net-zero-bank

- L'intégration de critères ESG dans la politique de rémunération :

La politique de rémunération de HSBC Assurances Vie (France) s'établira dans le respect des principes généraux de l'article 5 de la réglementation SFDR : mettre en œuvre une politique de rémunération en cohérence avec les politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité, en particulier dans le domaine environnemental et sur le plan de la diversité et de l'inclusion et notamment en rappelant que des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance doivent être pris en compte dans les objectifs de l'entreprise et qui en fonction de leur niveau d'atteinte pourraient avoir un impact sur la rémunération variable (b du § 3.11 de l'opinion de l'AEAPP[45]).

Par ailleurs, le Conseil d'Administration s'assure de :

- La réalisation du programme d'investissement chaque trimestre présenté par la Direction des Investissements d'HSBC Assurances Vie (France) conformément à ses orientations stratégiques et notamment la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans ses investissements ;
- L'intégration des risques financiers et extra-financiers dans le processus de gestion des risques liés aux décisions d'investissement, à savoir l'identification, l'évaluation, le suivi, le contrôle, l'atténuation des principaux types de risque auxquels HSBC Assurances Vie (France) est exposé.

[45] ***Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (EIOPA – European Insurance and Occupational Pensions Authority en anglais)***

La stratégie d'engagement actionnarial et la politique de vote

Un engagement actionnarial réalisé par HSBC Asset Management (France) pour le compte d'HSBC Assurances Vie (France).

La politique d'investissement responsable d'HSBC Assurances Vie (France) s'intègre pleinement dans la politique du Groupe HSBC au regard du financement responsable et de la transition énergétique, dont une de ses composantes essentielles est l'engagement actionnarial.

En ce qui concerne les investissements gérés en direct par HSBC Assurances Vie (France), l'assureur participe aux assemblées générales pour chacun des investissements en immobilier et en actions non cotées, et exerce son droit de vote le cas échéant.

Les investissements en actions cotées et obligations étant en majorité délégués à HSBC Asset Management (France), l'actionnariat actif[46] sur ce périmètre d'instruments est réalisé par la société de gestion pour le compte d'HSBC Assurances Vie (France).

HSBC Assurances Vie (France) reprend à son compte la politique d'engagement actionnariale d'HSBC Asset Management (France) qui exerce ses droits de vote en son nom. En résumé, la politique d'engagement d'HSBC Asset Management (France) est définie en quatre étapes :

1. **Analyse et recherche** :
    - Analyser d'un point de vue ESG les émetteurs et leur secteur ;
    - Identifier les préoccupations potentielles telles que le changement climatique, la gouvernance d'entreprise, le recrutement, la pollution, la gestion des déchets, et les ressources naturelles … ;
2. **Dialogue avec les entreprises** :
    - Rencontrer les entreprises pour comprendre leurs problématiques sur des sujets liés aux enjeux ESG (le changement climatique, la sécurité des collaborateurs, la gouvernance…) ;
    - Soulever des questions et encourager les actions vertueuses pour l'environnement ;
    - Demander des engagements permettant de répondre aux problématiques identifiées ;
    - Organiser des réunions de suivi avec les membres du conseil d'administration ou des directions générales (suivi des problématiques, des progrès…) ;

[46] *Exercer un actionnariat actif signifie que HSBC Asset Management (France) vote par procuration aux assemblées générales des sociétés détenues par HSBC Assurances Vie (France), et ce, par l'intermédiaire de l'institut spécialisé ISS.*

3. **Exercice des droits de vote aux assemblées générales pour les titres actions détenus en portefeuille :**
    - Récupérer les recommandations d'ISS[47] en matière des votes par procuration et/ou présence physique à certaines assemblées générales (les recommandations de vote spécifiques à HSBC Assurances Vie (France) sont validées ou modifiées par les gérants d'HSBC Asset Management (France) avant le vote) ;
4. **Intensification des initiatives des sociétés :**
    - Initier un dialogue et une collaboration avec d'autres investisseurs.

À travers ces pratiques, le dialogue actionnarial encourage, en particulier, les entreprises à adopter de meilleures pratiques dans la durée en termes d'enjeux ESG et de risque climat.

La politique d'engagement détaillée est en libre accès sur le site internet d'HSBC Asset Management (France) via https://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investors/about-us/responsible-investing/stewardship

Le rapport d'engagement d'HSBC Assurances Vie (France) sur l'année 2021

En 2021, HSBC Asset Management (France) a échangé avec près de 31 entreprises, soit 56% du total des sociétés détenues dans le fonds en euros d'HSBC Assurances Vie (France), au cours de 64 entrevues (par téléphone, visio conférence, réunions publiques, visite sur site avec les équipes de direction…), afin d'aborder divers sujets liés aux problématiques ESG telles que :

- La gouvernance d'entreprise ;
- La sécurité des collaborateurs ;
- Le changement climatique ;
- La pollution et les déchets ;
- La sécurité et la responsabilité liée aux produits ;
- Les ressources naturelles en eau ;
- Les technologies propres et renouvelables.

Ces thèmes ne sont pas limitatifs et peuvent être adaptés selon les besoins spécifiques de chaque émetteur.

[47] *Les principes de vote sont soumis à Institutional Shareholder Services, Inc. (ISS), qui après avoir analysé les sociétés détenues en portefeuille élabore des recommandations de vote spécifiques à HSBC Assurances Vie (France)*

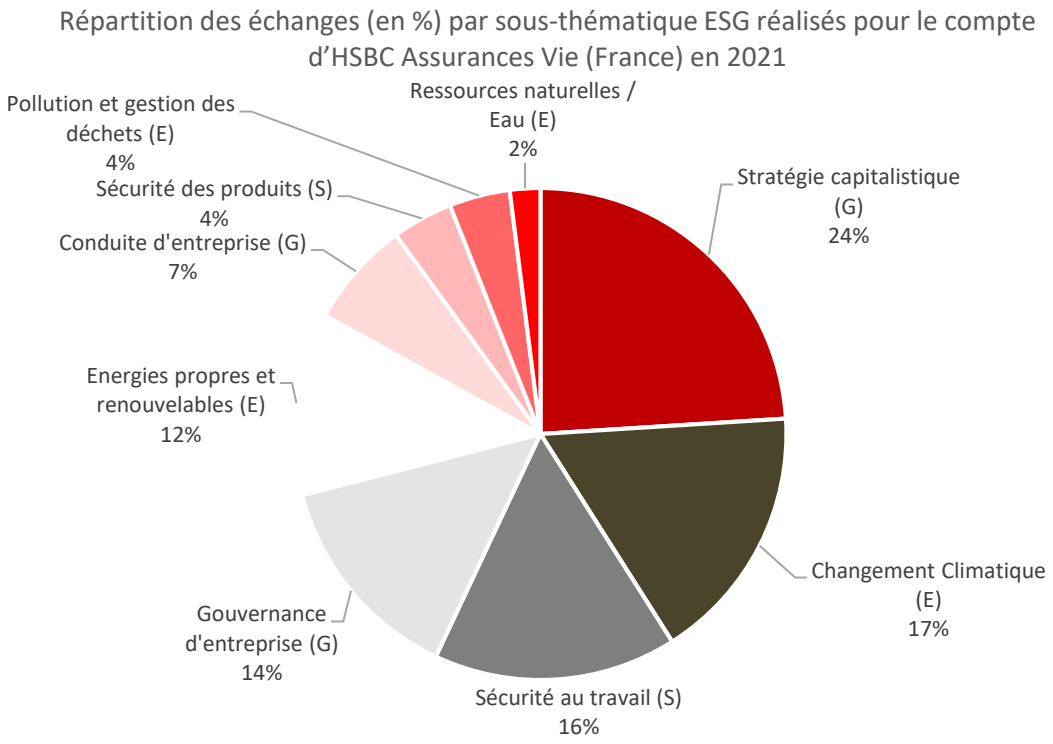

La politique d'exercice des droits de vote

HSBC Asset Management (France) a mis en place un comité de gouvernance d'entreprise chargé de déterminer et de suivre la politique de vote aux assemblées générales. Les gérants et les analystes prennent les décisions de vote sur la base des principes définis par ce comité. Le service de gestion est en charge de la mise en œuvre opérationnelle de l'exercice des droits de vote aux assemblées générales.

HSBC Asset Management (France) utilise les services de ISS, un des leaders mondiaux dans la fourniture de prestations en gouvernance d'entreprise et plus particulièrement en administration de droit de vote.
HSBC Asset Management (France) a défini des orientations et des critères de vote qui reprennent notamment les préconisations de plusieurs associations et organisations :

- L'Association Française de la Gestion Financière (AFG) ;
- L'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) ;
- L'Association Française des Entreprises Privées (AFEP) ;
- Le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) ;
- Le UK Corporate Governance Code[48].

Les résolutions de vote non couvertes par ces principes directeurs sont examinées au cas par cas.

[48] *UK Corporate Governance Code : code de bonnes pratiques de gouvernance des entreprises cotées au London Stock Exchange.*

Récapitulatif de l'exercice des droits de vote sur l'année 2021

Du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, HSBC Asset Management (France) a voté pour le compte du mandat Assurance-vie sur l'ensemble des 58 assemblées générales qui se sont déroulées au cours de cette période, sur le périmètre d'entreprises dans lesquelles HSBC Assurances Vie (France) est investi pour son mandat actions. Le rapport de vote détaillé est disponible sur le site internet d'HSBC Assurances Vie (France) dans la section « Rapports Règlementaires » à l'adresse suivante https://www.hsbc.fr/mentions-legales/#rapports-reglementaires. Ce rapport mentionne notamment les zones géographiques des émetteurs et les motifs des votes « contre » les résolutions proposées par les dirigeants à l'assemblée générale.

En résumé, sur l'année 2021, HSBC Asset Management (France) a voté 1 057 fois pour le compte d'HSBC Assurances Vie (France) dans le cadre du mandat action et des fonds dédiés action :

- 93% des votes ont été en faveur des résolutions proposées par les dirigeants à l'assemblée générale des sociétés ;
- 7% des votes ont été contre les résolutions proposées par les dirigeants à l'assemblée générale des sociétés.

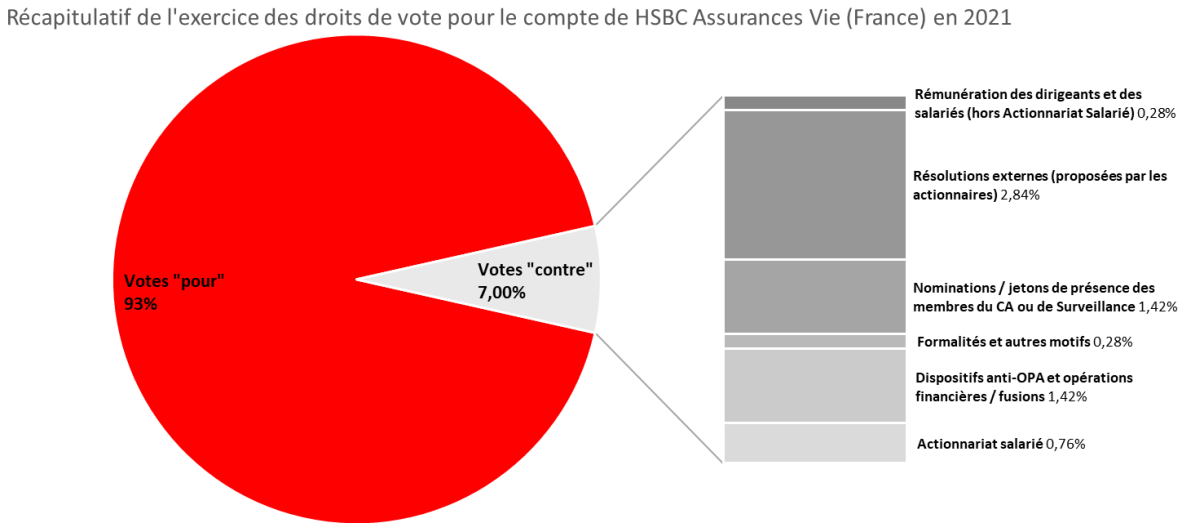

Le désengagement sectoriel : un axe majeur de la politique d'investissement

Dans le cadre de sa politique de vote et d'engagement, HSBC Assurances Vie (France) peut être amené à se désengager progressivement de certains secteurs carbo-intensifs[49]. À travers sa politique d'engagement, HSBC Asset Management (France) encourage les entreprises dans lesquelles HSBC Assurances Vie (France) est investi à éliminer progressivement l'utilisation de l'énergie provenant du charbon et à adopter des engagements pour une neutralité carbone et des plans de transition appropriés. Pour les entreprises appartenant à des secteurs énergivores qui présentent un manque de transparence sur les pratiques de gouvernance liées au risque climatique

[49] *On appelle secteurs carbone-intensifs, l'ensemble des secteurs d'activités considérés comme des forts émetteurs de gaz à effet de serre tel que la production d'électricité à partir de charbon, les extractions d'hydrocarbures conventionnelles et non conventionnelles…*

et aux émissions carbone, HSBC Asset Management (France) vote généralement contre la réélection du Président.

En complément de l'engagement mené par HSBC Asset Management (France), HSBC Assurances Vie (France) applique également ses propres critères d'exclusions détaillés ci-dessous :

- **L'extraction de charbon thermique et la production d'énergie à partir de charbon** par des entreprises non engagées fermement en faveur de l'objectif zéro émission nette. Depuis fin 2021 sont exclues les entreprises dont plus de 20% des revenus sont liés à l'extraction de charbon thermique. À partir de juin 2022, le fonds euros évolue, au sens de la réglementation européenne SFDR[50], afin de confirmer la promotion de caractéristiques environnementales et sociales. Dans ce sens, HSBC Assurances Vie (France) appliquera un seuil de 10%, c'est-à-dire que les entreprises dont plus de 10% des revenus sont liés à cette ressource fossile seront exclues de l'univers d'investissement. Cette condition est valable aussi pour les encours dont la gestion est déléguée à HSBC Asset Management (France).
- Les **infrastructures en lien avec les combustions fossiles** :
  - Centrales à charbon (projets, centrales existantes, agrandissement, etc.) ;
  - Extraction de charbon ;
  - Projets de pétrole ou gaz dans l'Océan Arctique ;
  - Projets de sables bitumineux (extraction, oléoduc) et autres projets d'extraction de ressources fossiles non-conventionnelles.

Afin de limiter son exposition aux risques liés à la perte de biodiversité dans ses décisions d'investissement, HSBC Asset Management (France) s'engage à accompagner les sociétés dans lesquelles HSBC Assurances Vie (France) est investi à prendre en considération les pressions potentielles de ses activités sur la biodiversité. Dans le cas où la société ne réalise pas de progrès suffisants dans la réduction du risque de perte de biodiversité, HSBC Asset Management (France) applique certaines exclusions. C'est notamment le cas pour une entreprise :

- Recourant à des techniques dites de « rasage de montagne », c'est-à-dire les exploitations minières à ciel ouvert utilisant des explosifs ;
- Mettant en péril le statut de site du patrimoine mondial protégé par la convention du patrimoine mondial de l'UNESCO[51] ;
- Connue pour des controverses liées à la violation du Pacte Mondial des Nations Unies en lien avec la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement.

[50] Sustainable Finance Disclosure Regulation : règlement européen en vigueur depuis mars 2021 formalisant les obligations des institutions financières en matière de communication et de publication d'informations relatives à la prise en compte de critères E, S, G au sein des produits qu'elles commercialisent.

[51] Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture

La stratégie d'alignement en ligne avec les objectifs du Groupe HSBC vis-à-vis de l'engagement de l'Accord de Paris de 2015

L'Accord de Paris signé en 2015 formalise l'engagement de 196 pays à effectuer une transition vers une économie bas carbone, et à limiter l'augmentation moyenne de la température mondiale à moins de 2 degrés Celsius (°C) à horizon 2050 par rapport aux niveaux préindustriels, en poursuivant leurs efforts pour limiter cette augmentation à 1,5°C.

Depuis 2020, le Groupe HSBC met en avant son ambition d'alignement avec l'Accord de Paris. Des objectifs ont notamment été fixés visant à donner la priorité aux financements et aux investissements qui favorisent la transition vers une économie mondiale à impact net neutre en carbone[52] et contribuent à bâtir un avenir prospère et résilient pour la société et les entreprises. Ce plan comprend trois parties :

- **Fournir un financement durable** : HSBC aide ses clients à réduire leurs émissions de carbone tout en veillant à ce qu'ils continuent à prospérer. L'ambition est de fournir entre 750 milliards et 1000 milliards de dollars de financements et d'investissements durables d'ici 2030 au service de méthodes plus durables dans les relations d'affaires.
- **Soutenir des solutions climatiques et d'innovation** : la transition vers une économie à impact zéro carbone nécessite de nouvelles solutions radicales. HSBC est à l'avant-garde de nouveaux financements pour des solutions climatiques fondées sur les ressources naturelles et soutient des technologies propres prometteuses et innovantes.
- **Devenir une banque à impact neutre en carbone** : HSBC vise à réduire les émissions de carbone de ses activités et de ses chaînes d'approvisionnement pour atteindre un impact neutre en carbone d'ici 2030 ou plus tôt, et à aligner les émissions financées de son portefeuille de clients sur l'objectif d'impact neutre en carbone de l'Accord de Paris d'ici 2050 ou plus tôt.

Ces objectifs de neutralité carbone se déclinent dans toutes les filiales du Groupe, et en particulier dans les investissements réalisés par HSBC Assurances Vie (France), de manière directe ou délégués à HSBC Asset Management (France). La société de gestion du Groupe a rejoint en juillet 2021 l'initiative *Net Zero Asset Managers*, matérialisant ainsi son engagement à atteindre la neutralité carbone pour l'ensemble des actifs sous gestion en 2050 ou avant. Un centre d'excellence climat a été créé au sein de la société de gestion afin de formaliser et quantifier cet engagement et en assurer le suivi.

HSBC Assurances Vie (France) bénéficie de ces initiatives et établit en interne sa propre stratégie en matière d'alignement à l'Accord de Paris, avec un impact sur les investissements réalisés par

[52] ***Situation d'équilibre où les émissions de gaz à effet de serre sont totalement compensées par les absorptions des puits de carbone (sols, forêts, océan).***

l'assureur. A ce jour, le plan défini par HSBC Assurances Vie (France) indique les objectifs d'investissements durables à horizon 2030, en distinguant 2022-2025 et 2025-2030, avec le détail d'encours anticipés par type d'investissement durable. Ces objectifs sont revus par la Direction des Investissements à un rythme annuel. A partir de 2023, ce plan sera également précisé en terme de réduction d'émissions de gaz à effet de serre ou de limitation d'augmentation de température liées aux investissements, comme préconisé pour l'alignement à l'Accord de Paris. Cette étape suppose une analyse plus approfondie de la couverture des données utilisées en matière de température. Au 31/12/2021, la part des supports en euros couverte par des données de température n'est en effet pas jugée suffisante pour établir ces objectifs quantitatifs.

Les réalisations en 2021 en matière d'investissement durable pour atteindre progressivement les objectifs de l'Accord de Paris

En 2021, les investissements d'HSBC Assurances Vie (France) dans les actifs en lien avec la transition énergétique ont reflété ces engagements :

- ### Mandat Obligataire (géré par HSBC Asset Management (France))

Deux titres « Green Bonds » (*Sté du Grand Paris* et *Bayern LB*) ont été souscrits en 2021 pour 54M€ auxquels s'ajoute un émetteur (*Gecina*) ayant réalisé un transfert de la totalité de sa dette publique en programme *Green Bond* en mai 2021, ajoutant ainsi 78M€ d'encours supplémentaire au sein du portefeuille d'HSBC Assurances Vie (France).
Deux titres « Sustainable Bonds » (*Principauté d'Andorre* et *République du Pérou*) ont été souscrits pour 40M€ et **deux titres « Social Bonds »** (*Gouvernement du Chili* et *Communauté Française de Belgique)* pour 97M€.
HSBC Assurances Vie (France) a continué, malgré la baisse des taux de rendements réduisant l'univers d'investissement éligible, à augmenter les investissements en obligations spécifiques au sein du portefeuille obligataire pour un total de 269M€ au 31/12/2021 et en souscrivant pour la première fois des titres ayant vocation à financer des projets « durables » et « sociaux ».

- ### Actions cotées

HSBC Assurances Vie (France) a poursuivi l'amélioration de l'empreinte carbone sur le mandat actions et le fonds dédié ***Erisa Actions Grandes Valeurs*** confié à HSBC Asset Management (France). Certaines valeurs très émettrices de C02 et qui contribuaient négativement au score (ainsi qu'à la performance) ont été vendues. Sur ce mandat et ce fonds dédié, l'intensité Carbone surperforme celle de son indice de référence, c'est-à-dire inférieure à celle de l'indice. Le mandat et le fonds dédié représentent au 31/12/2021 la moitié de l'exposition actions totale.

Un investissement complémentaire a été effectué dans le fonds géré par HSBC Asset Management (France) **HGIF Europe Equity Green Transition**, fonds ISR labellisé Greenfin : les investissements

sont dirigés vers la transition énergétique et écologique. Le score ESG est dans ce fonds également supérieur à celui de son indice de référence : indice MSCI Europe GDP weighted[53].

- **Investissement Immobilier**

Sur les 5,4 % des actifs de l'actif général de HSBC Assurances Vie (France) investis en actifs immobiliers (soit 1 004 M€), plus de 480 M€ correspondent à de l'immobilier labellisé suivant des critères de durabilité et d'efficacité énergétique

- **Dette privée : initiatives de place France Assureurs et investissement en prêts aux collectivités locales Objectifs de Développement Durables de L'ONU (ODD)**

Au-delà des initiatives France Assureurs « Relance Durable » pour lesquelles l'approche ESG est intégrée par essence, et pour lesquels HSBC Assurances Vie (France) a participé à hauteur respectivement de 200M€ et 30M€, HSBC Assurances Vie (France) s'appuie sur son véhicule de financement des collectivités locales afin de financer des projets concrets au service des français tels que : rénovation énergétiques de bâtiments municipaux, de collèges, d'hôpitaux, financement de nouveaux matériels médicaux dans les hôpitaux, ouvrage d'infrastructure visant à la préservation de la biodiversité, logement social etc… Un Benchmark ODD est ainsi établi tous les ans.
Ainsi en 2021, HSBC Assurances Vie (France) a investi 13.5M€ dans deux créances sur du logement social (Moulin vert garanti par la ville d'Asnières et Logirep garanti par Levallois-Perret).

Les engagements et les ambitions pour 2022 en matière d'investissement durable

Dans le cadre de sa politique d'amélioration continue de la gestion des risques financiers et extra-financiers de son portefeuille, HSBC Assurances Vie (France) s'engage en lien avec la politique du Groupe HSBC à augmenter la part d'investissements durables de son portefeuille. Ainsi, 1 399M€ d'investissements verts, durables ou à vocation « sociale » étaient présents dans le portefeuille à fin 2021 contre 1045M€ à fin 2020 incluant notamment :

- Les obligations labellisées Green Bond / Sustainable Bond ou Social Bond,
- Les investissements immobiliers détenus en direct via la SCI HSBC Assurances Immo, labellisées avec un label environnemental reconnu (HQE/BREEAM[54])
- Les fonds labellisés ISR / Greenfin, ou immobilier à fort score GRESB[55] ou investissant exclusivement dans la transition énergétique verte (actions non cotées par exemple).

Ainsi pour les années 2022 à 2025, des montants d'investissements sont attendus sur la catégorie des titres Obligataires (Green / Durable / Social) pour un total de 570M€ dont 225M€ pour 2022, en prenant comme hypothèse une augmentation régulière du pourcentage de titres souscrits par HSBC Assurances Vie (France) rentrant dans cette catégorie au regard du total du programme

[53] *Pondéré*
[54] *BREEAM Building Research Establishment Environmental Assessment Method*
[55] *GRESB Global Real Estate Sustainability Benchmark*

obligataire prévu, en positionnant le taux à 19% en 2022 jusqu'à 22% en 2025. Ce pourcentage était de 9% en 2020 et 17% en 2021. En effet, de plus en plus d'émissions sont effectuées dans ces formats par les entreprises, répondant ainsi à la demande des investisseurs.

Enfin, sur la catégorie, actifs de diversification, différents projets identifiés, toujours en cours d'étude pourraient permettre d'incrémenter 90M€ d'engagements supplémentaires (montants appelés sur plusieurs années pour certaines stratégies) en 2022.

Ce sont presque 1 650M€ qui pourraient être investis ou engagés dans des investissements durables à fin 2022 sous hypothèse de réalisation du scénario central d'allocation de la politique d'investissement établie en 2022 et de collecte conforme aux projections commerciales 2021-2025.

Des projections d'investissements complémentaires jusqu'en 2025 ont également été formalisées comme contribution de l'entité HSBC Assurances Vie au sein des engagements de Group Insurance. Ainsi, en plus des 345M€ d'investissements complémentaires en titres obligataires Green/Durable/Social, 75M€ de nouveaux engagements et investissements sur les actifs de diversification sont projetés en termes d'objectifs. La réalisation de ces investissements est soumise à la réalisation des due diligence habituelles et à l'approbation des comités, et dépendent des conditions de marché qui peuvent évoluer au cours du temps.

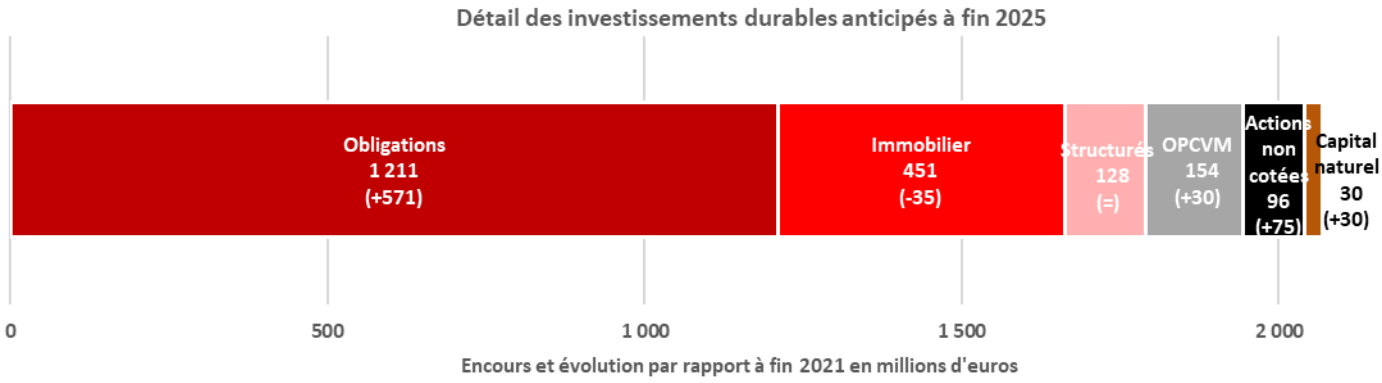

Des objectifs pour 2025-2030

La Direction des Investissements établit également des objectifs à moyen terme et anticipe une poursuite des investissements durables, en particulier sur le périmètre obligataire, avec 570M€ d'investissements anticipés pour la période 2025-2030 (à encours gérés constants). En tenant compte de cette anticipation, ainsi que d'investissements complémentaires en actions non cotées durables (45M€ pour la période 2025-2030) et en immobilier « vert » (60M€), le pourcentage d'investissements durables atteindrait 16,8% des supports en euros à fin 2030.

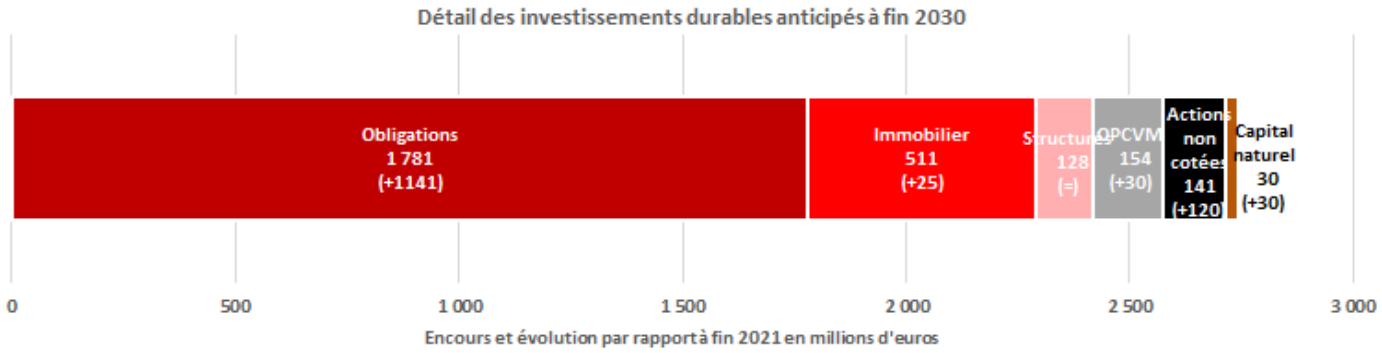

En conclusion, en tenant de ces plans d'investissement et compte tenu de l'évolution anticipée pour la collecte, les investissements durables, qui représentent 7,4% de l'actif général au 31/12/2021, atteindraient un poids de 12,7% à fin 2025 et de 16,8% à fin 2030.

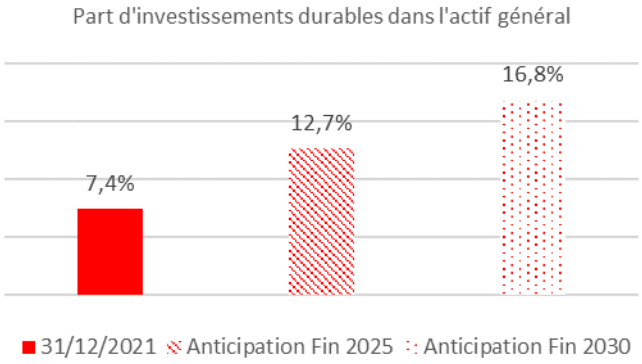

Les émissions de gaz à effet de serre induites par les investissements sont suivies via deux indicateurs : l'empreinte carbone et la mesure d'augmentation de température implicite du portefeuille

Pour les supports en euros, HSBC Assurances Vie (France) a recours au calcul de **l'empreinte carbone** permettant de suivre l'incidence des encours gérés en matière d'émissions de gaz à effet de serre. Cette mesure est mise à jour annuellement. Les émissions de carbone liées aux investissements sont calculées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, en distinguant les produits émis par des entreprises et ceux émis par des Etats, et sont représentées par deux indicateurs : l'**intensité carbone** et l'**empreinte carbone** (cf. encadré ci-dessous pour plus de détails sur la méthodologie de calcul de ces indicateurs).

Méthodologie de calcul des indicateurs d'émissions de carbone

Deux indicateurs, basés sur les émissions de carbone publiées par S&P Trucost, calculés au niveau de l'émetteur :

- **L'intensité carbone** d'un émetteur correspond à ses émissions de carbone divisées par son chiffre d'affaires dans le cas d'une entreprise, ou à son Produit National Brut (PNB) dans le cas d'un Etat.

A noter qu'au niveau d'un pays, l'intensité carbone peut être calculée avec ou sans prise en compte des émissions et absorptions de CO2 par l'Utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (UTCATF ou LULUCF en anglais).
Une intensité carbone moyenne est calculée au niveau de l'ensemble des investissements, en pondérant les intensités carbones des émetteurs par leur poids dans le portefeuille d'investissements.

- **L'empreinte carbone** reflète les émissions de carbone pour un montant d'investissement donné. Elle rapporte les émissions de carbone d'un émetteur (entreprise ou Etat) au montant détenu dans le portefeuille. Elle peut donc être calculée pour chaque investissement et agrégée pour l'ensemble du portefeuille.

Pour chaque fonds et mandat, l'empreinte carbone est calculée à partir de données fournies par S&P Trucost au niveau de chaque émetteur, en retenant plusieurs niveaux, appelés « scopes », à savoir :

- Les émissions de niveau 1 ou « Scope 1 » concernent les **émissions de gaz à effet de serre directes générées par l'activité économique d'une société ;**
- Les émissions de niveau 2 ou « Scope 2 » représentent les **émissions de gaz à effet de serre induites indirectement par l'activité de production de l'entreprise,** notamment liées à la consommation d'énergie et de chaleur.

Pour information, les émissions de niveau 3 ou « Scope 3 » représentent les émissions de gaz à effet de serre indirectes, en amont et en aval de l'activité de l'entreprise, par exemple liées à l'approvisionnement, l'extraction de matières premières, le transport, etc. Elles ne sont pas prises en compte dans l'empreinte carbone calculée au niveau d'HSBC Assurances Vie (France) au 31 décembre 2021.

Une empreinte carbone est ainsi agrégée au niveau de chaque support du fonds en euros en considérant, pour chaque titre en position, l'empreinte carbone liée aux émissions de niveau 1 et 2 de l'entreprise pondérée par son poids dans le portefeuille[56].

[56] ***L'utilisation des émissions de niveau 1 et 2 ne suffit pas à refléter l'intégralité de l'empreinte carbone d'une entreprise. La prise en compte des émissions de niveau 3 est nécessaire. A noter cependant que les émissions de niveau 3 peuvent être déjà comptabilisées pour une autre entreprise (sous-traitant de l'entreprise considérée, fournisseur, transporteur, etc). Il convient donc de déterminer précisément la partie du niveau 3 à attribuer à l'entreprise considérée.***

A noter que les données disponibles à ce jour sur le périmètre d'investissement ne permettent de préciser ni les émissions évitées[57] ni les émissions négatives[58] des entreprises en portefeuille.

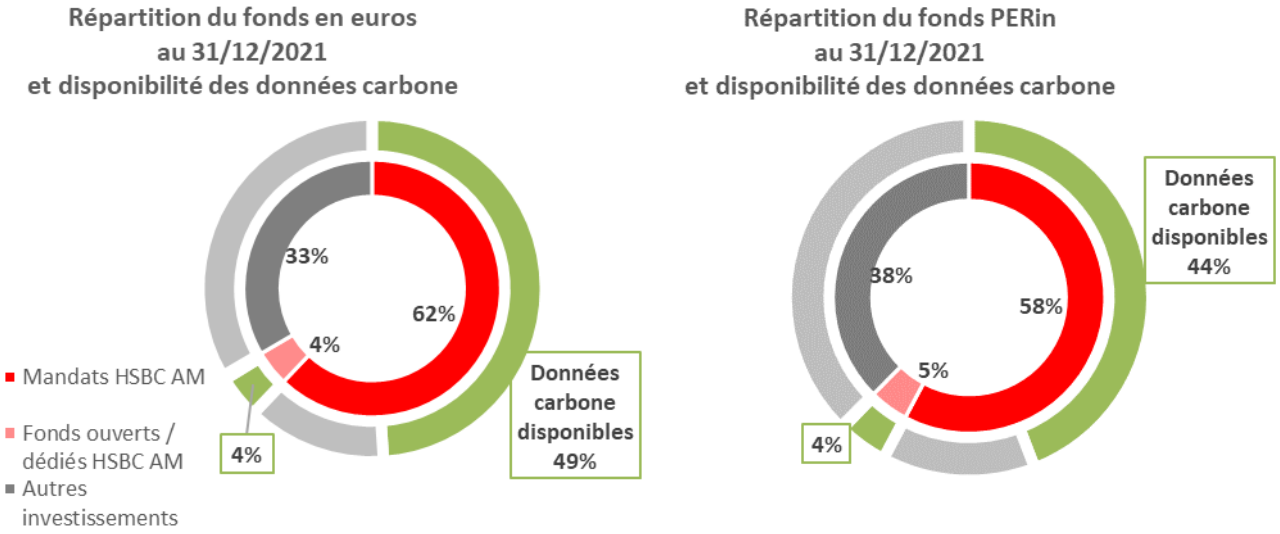

L'empreinte carbone calculée pour les supports en euros au 31 décembre 2021

Au 31 décembre 2021, **l'empreinte carbone du fonds en euros est calculée sur les fonds et mandats gérés par HSBC Asset Management (France) pour le compte d'HSBC Assurances Vie (France), hors gestion alternative**[59], soit environ 66,5% des encours des fonds euros à fin 2021 (actif général et canton fonds euros du contrat PERin).

Sur ce périmètre, la couverture par les fournisseurs de données en termes d'intensité carbone permet de tenir compte de plus de 80% des encours pour le calcul de l'empreinte carbone donnée ci-dessous, à la fois pour les émetteurs souverains et les entreprises.

➔ **La couverture des supports en euros en données carbone s'établit à 53% des encours au 31/12/2021 (hors unités de compte).**

Le détail de la couverture en données carbone par fonds et par type d'investissement est donné dans les graphiques ci-dessous.

Pour les calculs d'intensité carbone et d'empreinte carbone donnés ci-après, **seuls les mandats et fonds HSBC Asset Management (France) ont été pris en compte**. Les autres investissements (comprenant notamment l'immobilier, les actions non cotées, les structurés – pour lesquels les données carbones ne sont pas disponibles) n'ont pas été pris en compte dans cette agrégation.

[57] Les émissions évitées par une société concernent les réductions d'émissions réalisées par ses activités.
[58] Les émissions négatives représentent la compensation des émissions générées par l'entreprise par des projets tels que la création de puits de carbone…
[59] Du fait du recours important aux produits dérivés, peu de données ESG sont disponibles pour les supports de gestion alternative

En limitant l'analyse à ces seuls supports d'investissements, la couverture, c'est-à-dire la proportion des encours pour lesquels la donnée carbone est disponible, atteint :

- 80% pour les entreprises en position dans l'actif général / 78% dans le canton fonds euros PERin
- 86% pour les émetteurs souverains[60] et supranationaux[61] dans l'actif général / 95% dans le canton fonds euros PERin

Les intensités carbone données ci-dessous pour l'actif général et le canton fonds euros du contrat PERin tiennent compte des émissions de niveau 1 et 2 et sont calculées en tonnes de CO2 par million de dollars de chiffre d'affaires de la société ou de produit national brut du pays, sur la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Actif général

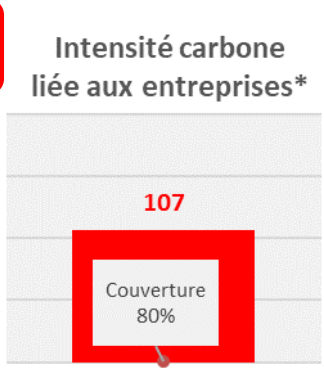

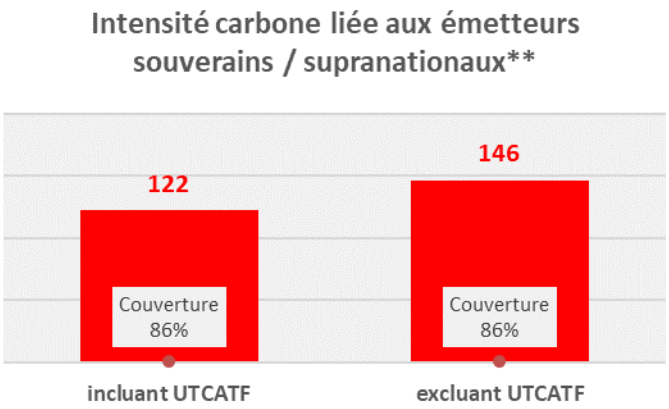

Fonds Euros PERin

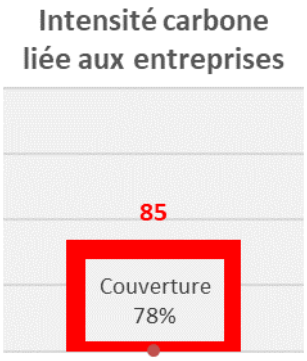

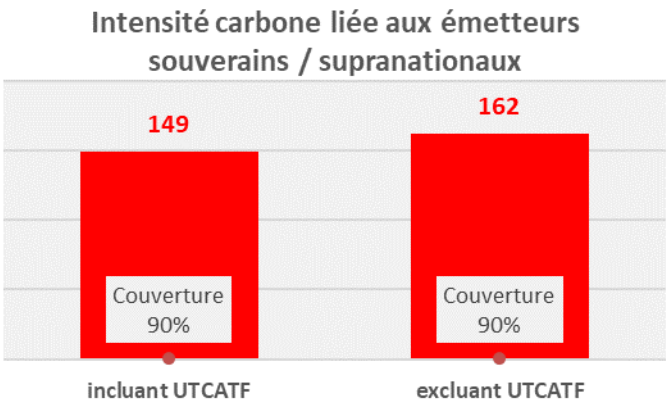

Source : HSBC Asset Management (France) – S&P Trucost

** L'intensité carbone liée aux entreprises représente l'intensité carbone des émetteurs privés en portefeuille. Elle est exprimée en tonnes de CO^2 par million de USD de chiffre d'affaires.*

[60] ***Les titres souverains sont des titres émis par un Etat ou une Banque Centrale.***
[61] ***Les titres supranationaux sont des titres émis par des structures administratives qui dépassent les limites des Etats et englobent ainsi plusieurs Etats.***

*** L'intensité carbone liée aux émetteurs souverains / supranationaux représente l'intensité carbone des émetteurs publics ou assimilés en portefeuille, en tenant compte ou non de l'Utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (UTCATF). Elle est exprimée en tonnes de CO^2 par million de USD de Produit Nationale Brut (PNB).*

L'intensité carbone est également disponible au niveau des fonds / mandats gérés par HSBC Asset Management (France) dans lesquels HSBC Assurances Vie (France) est investi. Cette analyse, relative aux fonds de l'actif général, met en évidence une intensité carbone plus faible que le rapport à leurs indices de références (lorsqu'ils sont disponibles).

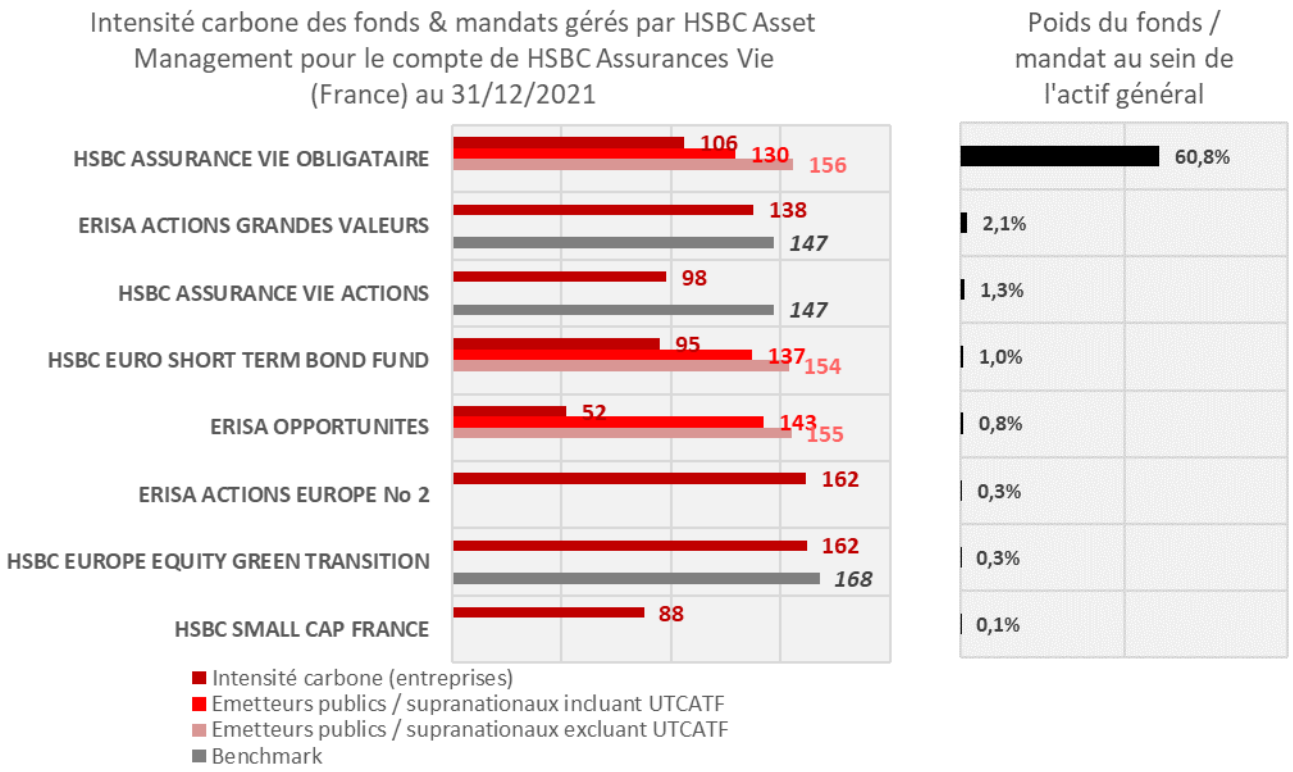

Source : HSBC Asset Management (France) – S&P Trucost

HSBC Assurances

PUBLIC

HSBC Europe Equity Green Transition

- Le fonds HSBC Europe Equity Green Transition investit dans des secteurs présentant une empreinte carbone forte (industries, matériaux, biens de consommation de base), en privilégiant des entreprises avec une intensité carbone en moyenne 20% inférieure à celle de leur secteur.
- L'objectif de ce fonds est ainsi d'avoir des émissions de carbone évitées supérieures à celles de son indice de référence. Il conserve néanmoins une empreinte carbone assez élevée par rapport aux autres fonds en portefeuille, du fait de son allocation sectorielle.

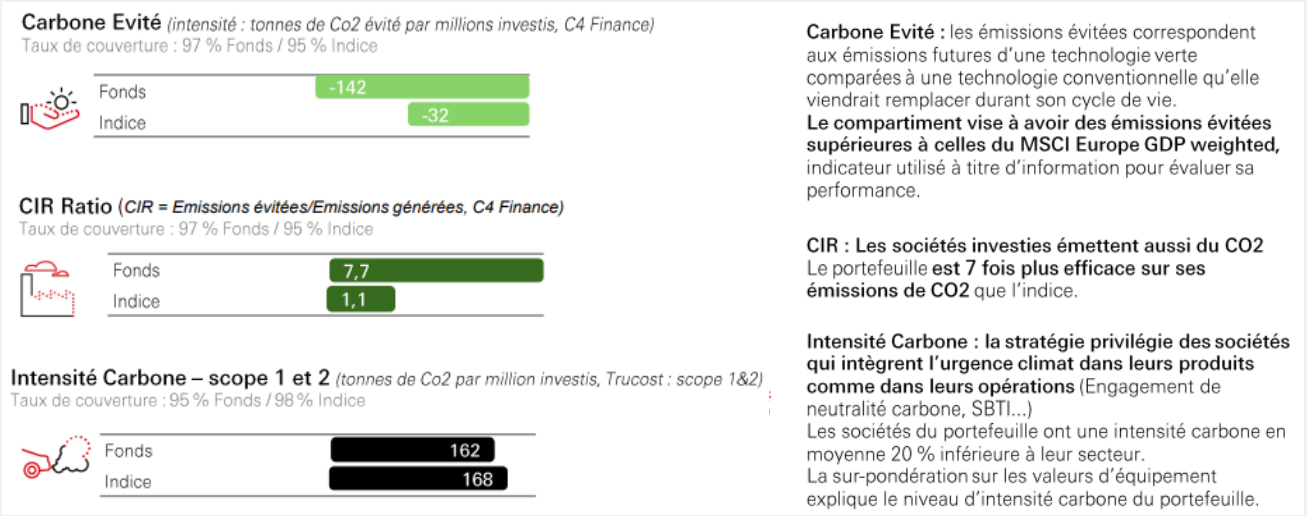

FOCUS SUR LE MANDAT ACTIONS

Ce mandat, géré par HSBC Asset Management (France) pour le compte de HSBC Assurances Vie (France) représente au 31/12/2021 246 M€, soit 1,3% du fonds en euros de l'actif général.
L'intensité carbone calculée au 31/12/2020 pour ce mandat s'élevait à 219 tonnes de CO2 par million de dollars de chiffre d'affaires.

- La vente d'une position sur une entreprise allemande, dans le secteur de l'énergie, a permis de réduire considérablement l'empreinte carbone du mandat.
- **Au 31/12/2021, l'empreinte carbone s'établit à 98 tonnes de CO2 par million de dollars de chiffre d'affaires**, soit une **diminution de l'empreinte carbone du mandat de plus de 55% en un an**, liée essentiellement à la vente d'une position représentant environ 5M€, soit environ 2% des encours du mandat.
- **Cette vente permet ainsi au mandat de surperformer très nettement son indice en terme d'empreinte carbone (-34%).**

Provenance des données d'émissions de carbone pour les entreprises en position dans le fonds en euros au 31 décembre 2021 *(pour les investissements dont les données carbone sont publiées par le fournisseur de données)*			
		Actif Général	Fonds PERin
Données publiées par les entreprises (dans le cadre du Carbon Disclosure Project[1])		20,8%	24,4%
Données estimées	Partiellement	63,7%	58,6%
	Totalement	15,3%	17,0%

Provenance des données d'émissions carbones

Dans le cadre du Carbon Disclosure Project, les entreprises sont invitées à publier leurs émissions en carbone. Les données d'émissions de carbone fournies par S&P Trucost sont directement issues de la **publication des entreprises** lorsqu'elles sont disponibles.
Dans le cas contraire, S&P estime les émissions carbones des entreprises en se basant sur d'autres indicateurs publiés par les entreprises (dans le cadre du Carbon Disclosure Project, dans les rapports annuels, etc), sur les données de l'année précédente, sur les émissions du pays, etc. Il s'agit alors d'une **estimation dite « partielle ».** Lorsque S&P Trucost ne dispose d'aucun élément pour produire une estimation, une **estimation dite « totale »,** en utilisant une valeur par défaut, est appliquée.

Une mesure prospective de l'alignement du portefeuille à l'Accord de Paris en complément de l'empreinte carbone

En complément de l'empreinte carbone, HSBC Assurances Vie (France) s'est doté d'une seconde mesure pour suivre les émissions de gaz à effet de serre, des supports en euros, à savoir la **mesure d'augmentation de la température implicite du portefeuille**. Au même titre que l'empreinte carbone, cette mesure est mise à jour annuellement.

L'empreinte carbone estimée à l'échelle du portefeuille est un indicateur calculé à un instant donné. HSBC Assurances Vie (France) complète cette estimation par un **indicateur prospectif : la mesure d'augmentation de température implicite du portefeuille à horizon 2050**. L'objectif de cette mesure est de positionner le portefeuille sur une trajectoire d'augmentation de température à horizon 2050. Il s'agit d'estimer quelle serait l'augmentation de température anticipée à horizon 2050 à l'échelle planétaire, si le portefeuille était représentatif de l'ensemble de l'économie. Cette mesure permet de valider l'alignement d'un portefeuille à l'Accord de Paris en matière de Climat et de mettre en œuvre une stratégie de diminution de l'intensité carbone le cas échéant. Pour rappel, afin de vérifier cet alignement, le portefeuille devra s'assurer d'une mesure d'augmentation de température implicite en-deçà de 2°C à horizon 2050.

La méthodologie de calcul de l'augmentation implicite de la température retenue par HSBC Asset Management (France) et s'appliquant aux encours gérés par la société de gestion pour le compte de HSBC Assurances Vie (France) s'appuie sur des données fournies par S&P Trucost. Ces données

sont issues de deux modèles, mis en avant par l'initiative Science Based Target[62], en fonction du secteur d'activité de l'entreprise et de son degré d'émission de gaz à effet de serre.
Ces données sont ensuite agrégées à l'échelle du portefeuille d'investissements gérés par HSBC Assurances Vie (France).

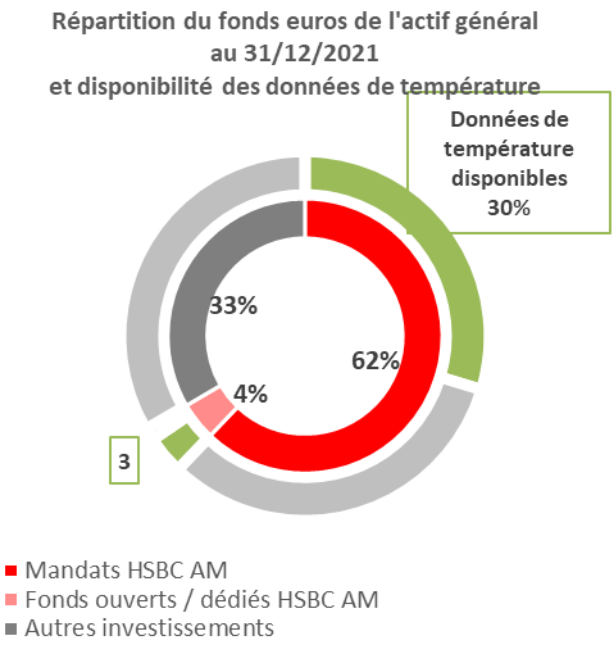

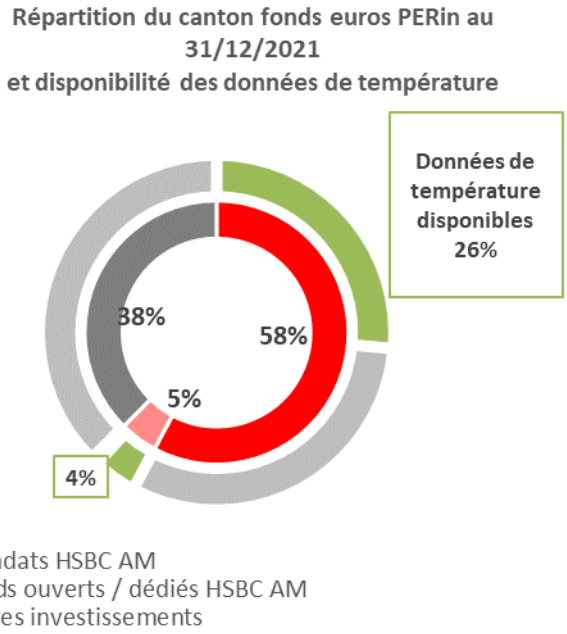

La mesure d'augmentation de température implicite est fournie à titre indicatif pour le fonds en euros, en complément de l'intensité carbone. Au 31 décembre 2021, environ 33% des investissements (en poids) du fonds en euros sont couverts par les données de mesure d'augmentation de température implicite.

L'augmentation de température implicite du portefeuille est évaluée dans l'intervalle 3-4°C, cela signifie que si le portefeuille était représentatif de l'ensemble de l'économie, alors une hausse de la température à l'échelle planétaire entre 3°C et 4°C serait à anticiper d'ici 2050.

Au vu de la disponibilité des données, encore insuffisante au 31/12/2021, la mesure d'augmentation de température implicite est uniquement indicative et ne permet pas à ce jour d'établir des objectifs en terme de trajectoire de température pour le portefeuille.

[62] ***L'initiative Science Based Target (Objectifs basés sur la science) est issue d'un partenariat entre le Carbon Disclosure Project, le Pacte Mondial des Nations Unies, l'Institut des ressources mondiales et le Fonds mondial pour la Nature, qui a pour objectif de piloter une « action climatique ambitieuse » en accompagnant les entreprises dans leur transition vers une économie bas carbone. Elle évalue notamment l'adéquation des objectifs de réduction des gaz à effet de serre des entreprises au vu des données de la science climatique.***

Méthodologie de calcul de l'augmentation de température implicite du portefeuille

La méthodologie retenue par HSBC Asset Management (France) et appliquée aux encours gérés par HSBC Assurances Vie (France) s'appuie sur des données fournies pour les émetteurs en portefeuille par S&P Trucost. Ces données sont issues de 2 modélisations, recommandées par l'initiative *Science Based Target*, selon le secteur d'activité de l'entreprise et son degré d'émission de gaz à effet de serre.

Le calcul de la température des émetteurs se base sur une analyse comparative des trajectoires d'émissions carbone des entreprises (évolution des émissions de CO2 passées ou estimées par S&P Trucost) avec des trajectoires théoriques définies par le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, créé en 1988 et regroupant 195 Etats en 2021).

- Le **modèle privilégié est le modèle GEVA** (Green House Gaz Emissions per Unit of Value Added ou Emission de gaz à effet de serre par unité de valeur ajoutée), il couvre tous les secteurs d'activité, s'applique aux entreprises faiblement émettrices de carbone.

  L'objectif de cette approche est de définir, pour les entreprises, des objectifs de réduction alignés sur un scénario d'émissions de gaz à effet de serre par unité de PIB national ou mondial de référence. De nombreuses données économiques sont donc nécessaires, afin de pouvoir estimer l'intensité carbone de l'entreprise relativement à sa valeur ajoutée. Cette approche donne lieu, in fine, à une contraction des émissions par unité de valeur ajoutée (contraction des émissions en intensité).

- **Par exception, le modèle SDA** (Sectorial Decarbonization Approach, ou approche de décarbonation sectorielle) **est utilisé pour les secteurs d'activité les plus émetteurs de carbone** (Energie, Ciment, Services publics, etc). Les scénarios climatiques, les intensités carbones et le niveau de production physique sont définis pour chaque secteur d'activité.

La répartition des investissements du fonds en euros au 31 décembre 2021 selon le niveau d'émissions de carbone du secteur d'activité et de l'augmentation de température implicite anticipée pour l'entreprise

Les graphiques suivants indiquent, pour le fonds en euros au 31 décembre 2021, la répartition des investissements selon leur appartenance à des secteurs très émetteurs de carbone (couverts par la modélisation SDA) ou à des secteurs faiblement émetteurs de carbone (couverts par la modélisation GEVA) et selon la mesure de température implicite des entreprises dans lesquelles le fonds en euros est investi.

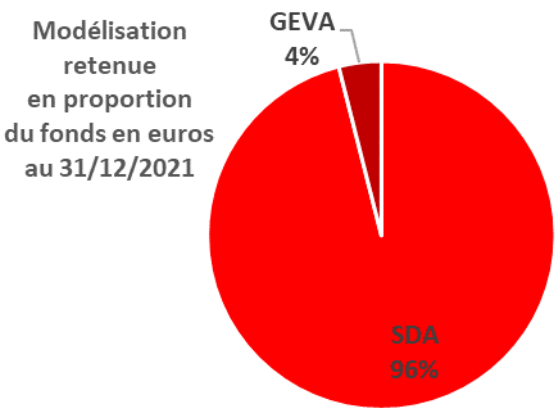

Au 31/12/2021, environ 39% des encours couverts par une mesure de température présentent une mesure de température en-deça de 2°C, cela représente environ 2 370 Millions d'euros d'encours qui sont alignés avec l'Accord de Paris en matière de climat.

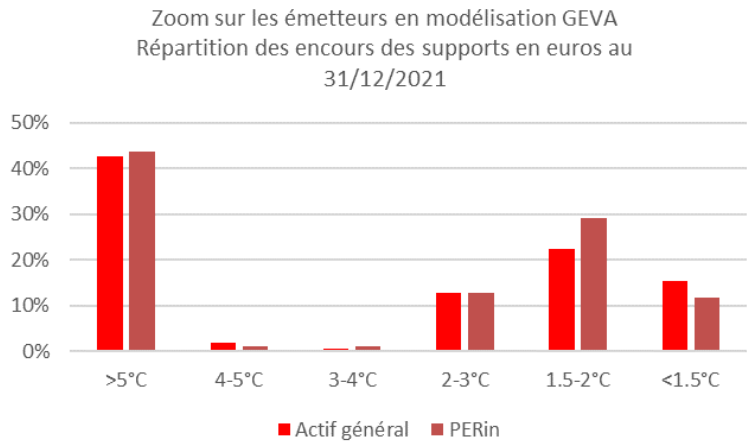

Source : HSBC Asset Management, S&P Trucost

Une politique d'exclusion sectorielle plus restrictive pour atteindre ces objectifs

Afin de prendre en compte les risques de durabilité pour l'ensemble des produits commercialisés, en particulier de vérifier l'alignement avec l'Accord de Paris, HSBC Assurances Vie (France) renforce actuellement sa politique d'exclusion. La société met en place, à partir de juin 2022, une politique plus stricte d'exclusion des entreprises liées à l'exploitation du charbon, qui consistera à exclure de tous les fonds et mandats gérés par HSBC Asset Management (France) pour le compte de l'assureur, les émetteurs dont 10% au moins des revenus sont liés à la production ou à l'extraction de charbon thermique.

Les émetteurs présentant une violation d'un des 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies, et autres titres considérés "à haut risque" par les notations ESG internes, feront l'objet d'une analyse renforcée pour que le comité ESG au sein de HSBC Asset Management (France) détermine si le titre doit être exclu ou non.

De façon générale, l'objectif poursuivi par HSBC Assurances Vie (France) est d'améliorer la prise en compte des facteurs ESG pour l'ensemble de ses investissements. Ainsi pour l'ensemble des investissements dont la gestion est effectuée par rapport à un univers d'investissement de référence[63], il s'agit de démontrer que les investissements améliorent les caractéristiques ESG par rapport à cet univers, ce qui se traduit par une notation ESG pondérée meilleure que celle de l'univers.

[63] Un univers d'investissement de référence, aussi appelé indice de référence, est un indice permettant d'évaluer la performance d'un marché financier. Dans ce cas, les gestionnaires d'actifs comparent la performance de leurs fonds par rapport à cet univers d'investissement de référence

La stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

Facteur essentiel de la résilience face aux maladies, du maintien de la qualité de l'air, de l'accès à l'eau et à l'alimentation, ou encore de la régulation du climat, la biodiversité a une forte incidence sur la santé de tous.

En tant qu'assureur, HSBC Assurances Vie (France) est sensibilisé aux impacts de la réduction de la biodiversité. HSBC Asset Management (France) est signataire depuis 2020 de la « *Finance for Biodiversity Pledge » :* une initiative portée par un groupe de 26 institutions financières mondiales, matérialisant l'objectif, d'ici 2024, de collaborer et partager des connaissances sur les méthodologies d'évaluation des impacts sur la biodiversité, les indicateurs associés. De même, ce groupement partage des objectifs en matière de biodiversité et des approches de financement à impact positif[64], de dialogue avec les entreprises, d'évaluation des impacts, et a pour but d'assurer une communication transparente.

La prise en compte de la biodiversité dans l'approche d'investissement responsable globale

Pour HSBC Assurances Vie (France) le concept de **double-matérialité** est important car il a un impact très fort au niveau des investissements :

- Lorsque l'investisseur finance des activités ayant **un impact négatif notable sur la diversité des espèces et des écosystèmes.**
- Lorsque la réduction de la biodiversité **impacte à la baisse les rendements financiers des activités** fortement dépendantes de services écosystémiques,

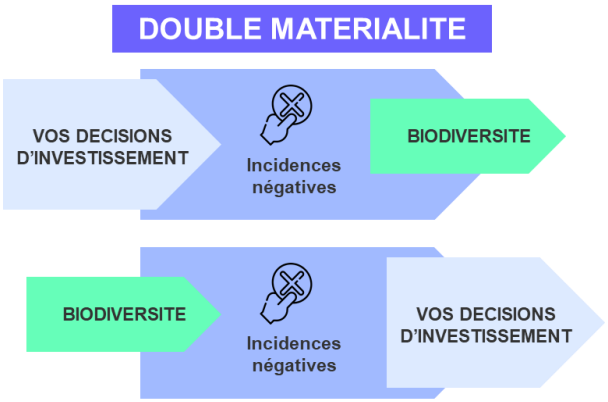

Source : WeeFin

A travers la délégation de ses investissements, HSBC Assurances Vie (France) valorise et partage les engagements pris par la société de gestion à :

- **Collaborer et partager les connaissances** sur les méthodologies d'évaluation et les mesures liées à la biodiversité ;
- **Coopérer avec les entreprises afin de réduire leurs impacts négatifs et d'accroître leurs impacts positifs sur la biodiversité**, de manière individuelle ou au sein d'engagements collectifs (par exemple dans le cadre de l'engagement sur la déforestation pris par des investisseurs signataires des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies ou par le soutien apporté au programme du « Carbon Disclosure Project » sur les forêts)

[64] *Un financement à impact positif a pour objectif de générer de l'impact social et/ou environnemental positif, en plus de l'objectif financier*

- **Intégrer le risque lié à la biodiversité dans le processus d'investissement :** en matière de biodiversité, les incidences positives et négatives notables des investissements sur la biodiversité sont évaluées et les sources de sa destruction sont identifiées.
  Lorsque l'engagement auprès des entreprises en portefeuille ne permet pas de réaliser des progrès suffisants dans la réduction du risque de perte de biodiversité, certaines exclusions, réexaminées en permanence, sont mises en place par HSBC Asset Management (France), et s'appliquent en particulier aux investissements gérés pour le compte d'HSBC Assurances Vie (France).
- **Publier des indicateurs et fixer des objectifs :** La communication en matière de biodiversité s'améliore avec le temps, à mesure que les recommandations et les paramètres évoluent. Des objectifs, fondés sur les meilleures données scientifiques disponibles, seront fixés et publiés au plus tard en 2024, afin d'accroître les effets positifs et de réduire les effets négatifs sur la biodiversité de manière significative.

Pour plus d'informations, la politique d'HSBC Asset Management (France) relative à la biodiversité est disponible sur le site internet : Politiques et informations (hsbc.fr).

Des objectifs en matière de biodiversité en cours de définition

A ce jour, HSBC Assurances Vie (France) ne dispose pas d'indicateurs pour quantifier l'impact de ses investissements sur la biodiversité et ainsi valider le respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992.

Les mesures existantes en matière d'impact sur la biodiversité présentent en effet des limites significatives.

HSBC Assurances Vie (France) prévoit de se fixer des objectifs en matière de biodiversité à l'horizon 2030. L'objectif d'HSBC Assurances Vie (France) est d'être en capacité, au plus tard en 2024, de mesurer l'impact de ses investissements sur la biodiversité et de mieux identifier l'impact de la biodiversité sur les investissements. Cet objectif permettra non seulement de mieux gérer les risques du portefeuille d'investissements en matière de biodiversité, mais également de mieux identifier les opportunités d'investissements.

De nouvelles opportunités d'investissements en faveur de la nature

HSBC Assurances Vie (France) porte une attention particulière aux opportunités d'investissement ayant un impact positif sur la biodiversité, notamment en matière de capital naturel. HSBC Asset Management (France) est également très engagé en ce sens, et s'est associé en 2020 à une société de conseil et d'investissement spécialisée dans le changement climatique « Pollination Group Holdings Limited », en créant un partenariat avec « HSBC Pollination Climate Asset Management » dont l'objectif est de devenir le plus grand gérant de fonds « nature » et que cela devienne une classe d'actifs à part entière.

Le capital naturel est une approche d'investissement innovante qui soutient des modèles de production écologiques terrestres et océaniques mettant l'accent sur la viabilité future et la durabilité à long terme. Les investissements dans le capital naturel sont des investissements immobiliers à long terme avec des objectifs de rentabilité satisfaisants tout en jouant un rôle significatif dans la lutte contre le changement climatique et la résolution de problèmes critiques tels que la dégradation des terres et la préservation de la biodiversité.

Climate Asset Management – CAM est une joint-venture entre HSBC Asset Management et Pollination datant d'Aout 2020. Pollination est une société de conseil spécialisée en changement climatique et en investissement, avec des bureaux en Europe, aux États-Unis et en Australie. Natural Capital Fund (NCF) sera le premier fonds de CAM, l'équipe de gestion est composée d'experts ayant levé ou géré près de 3mds$ d'investissement dans l'agriculture, les forêts ou encore les marchés du carbone.

HSBC Assurances Vie (France), parmi les premiers investisseurs à étudier cette nouvelle solution d'investissement dès fin 2020, s'est engagé pour un montant d'investissement ferme de 30M€, aux côtés du Groupe HSBC et d'autres sociétés d'Assurances du groupe HSBC, dans le nouveau fonds de Climate Asset Management – Natural Capital Fund dont le premier investissement a été finalisé en juin 2022.

Les exemples de projets de capital naturel comprennent :

- Agriculture régénérative ou durable et pratiques agricoles qui améliorent la santé et la biodiversité des sols, produisent plus de nourriture grâce à la régénération des terres agricoles, de l'eau et des écosystèmes existants à grande échelle, créent des produits agricoles de qualité supérieure, captent le carbone et augmentent la valeur des terres ;
- Gestion régénérative ou durable des forêts générant une séquestration du carbone, des sources de bois durables et une appréciation de la valeur des terres tout en améliorant la biodiversité dans le paysage forestier.

Au-delà de l'initiative au niveau du groupe, cette stratégie s'inscrit dans la stratégie de lutte contre le changement climatique de la compagnie d'assurances. Ces nouvelles solutions d'investissement avec un impact direct positif sur la biodiversité et l'émission de crédit carbone positif[65] permettent de compenser en partie les émissions carbone des autres actifs en portefeuille. Elles contribuent ainsi, même modestement, à la réduction des émissions de carbone et à la limitation de la température des portefeuilles.

[65] Le crédit carbone correspond à une unité d'émission d'une tonne de CO2. Lorsqu'une entreprise a émis moins de carbone que prévu, elle a la possibilité de revendre son crédit carbone à une autre société plus émettrice. Dans ce cas, on parle de crédit carbone positif

La démarche de prise en compte des risques de durabilité dans les décisions d'investissement

La prise en compte des risques de durabilité dans les décisions d'investissements des gérants d'actifs et des investisseurs institutionnels est devenue un enjeu crucial. Les risques de durabilité sont des **événements** ou **situations** dans le **domaine environnemental, social ou de gouvernance (ESG)** qui, s'ils surviennent, pourraient avoir un **impact négatif important, réel ou potentiel, sur la valeur d'un investissement.**

Ces risques en matière de durabilité appartiennent à 3 catégories :

- Les **risques environnementaux** et liés au **changement climatique** :
  - **Les risques physiques** provoqués par le changement climatique tels que les phénomènes météorologiques extrêmes, les inondations, les séismes, les ouragans, les sècheresses… ;
  - **Les risques de transition** découlant de la modification des lois sur l'environnement susceptibles d'engendrer des coûts supplémentaires pour garantir la conformité règlementaire…
- Les **risques sociaux** concernent la relation de l'entreprise avec ses parties prenantes : employés, clients, fournisseurs, prestataires. Ces risques peuvent être relatifs au bien-être des salariés, à leur sécurité, au respect des droits humains au sein de la chaîne d'approvisionnement…
- Les **risques liés à la gouvernance** peuvent être relatifs à la composition du conseil d'administration des sociétés, à l'indépendance de leurs dirigeants, à l'éthique de leur affaire, à la lutte contre la corruption…

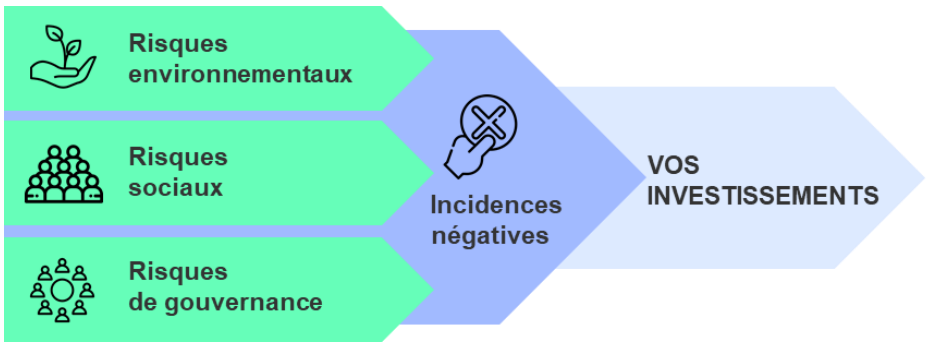

Source : WeeFin

PUBLIC

Une méthodologie de notation ESG interne mise en place par la société de gestion du Groupe HSBC

Depuis 2007, HSBC Asset Management (France) intègre systématiquement les critères ESG à chaque décision d'investissement, en tenant compte de la matérialité financière et de l'évaluation des risques liés aux piliers E, S et G. La société de gestion a mis au point une méthodologie interne de notation ESG, qui couvre à ce jour plus de 17 000 instruments financiers (actions, obligations, mais également de plus en plus d'instruments monétaires). L'intégration des critères ESG s'applique à la totalité des univers d'investissement dans le monde, y compris les pays émergents.

En s'appuyant sur les notations de fournisseurs de données externes, HSBC Asset Management (France) produit pour chaque émetteur **une note pour les piliers E, S et G.**

Exemples de thématiques pour chaque pilier intervenant dans la notation ESG :

ENVIRONNEMENT	SOCIAL	GOUVERNANCE
CHANGEMENT CLIMATIQUE	CAPITAL HUMAIN	GOUVERNANCE D'ENTREPRISE
CAPITAL NATUREL	OPPORTUNITES SOCIALES	COMPORTEMENT DES ENTREPRISES
POLLUTION & DECHETS	RESPONSIBILITE DES PRODUITS	
	RELATION AVEC LES PARTIES PRENANTES	

Ces notes sont ensuite combinées pour produire **une notation ESG globale**, en utilisant un schéma de pondération spécifique à chaque secteur, établi par HSBC Asset Management (France) à partir d'une analyse de chacun des 30 secteurs et de ses enjeux ESG dans le but de refléter l'importance de chacun des piliers (cf. encadré Notation ESG : méthodologie pour plus de détails ci-dessous). L'échelle de notation varie de 0 à 10, 10 étant la meilleure note. Le score ESG du portefeuille est la moyenne des notes ESG pondérée par le poids de chaque titre du portefeuille. Les émissions des souverains et des supranationaux ne comportent que deux piliers, E et S qui sont pondérés. Pour ces derniers, le pilier S intègre les enjeux du pilier G.

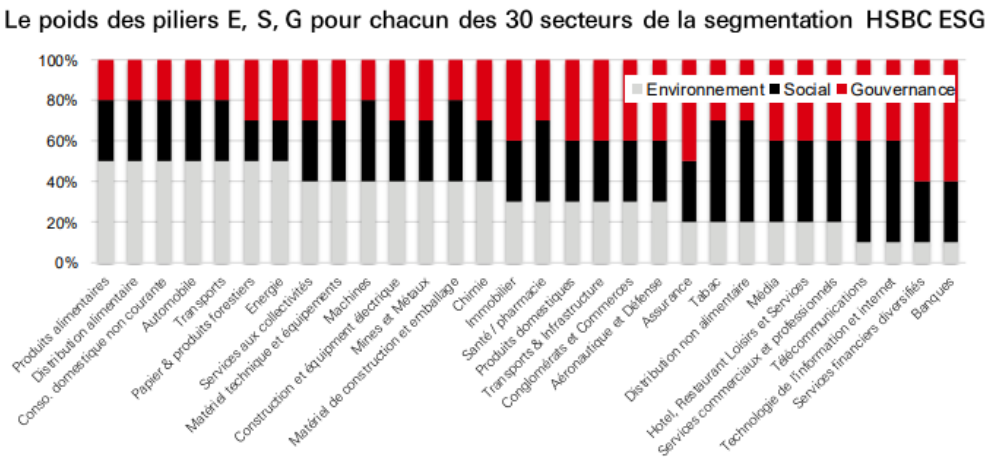

Source : HSBC Asset Management au 31/12/2021. A titre d'illustration uniquement. Les caractéristiques et mesures sont fournies à titre illustratif uniquement et sont susceptibles d'être modifiées pour tenir compte des changements de marché.

Notation ESG et répartition des actifs des supports en euros au 31/12/2021

Une notation ESG agrégée est disponible au niveau des supports en euros (Actif général et canton fonds euros du fonds PERin).
Cette notation est établie sur les actifs gérés par HSBC Asset Management (France) pour le compte de HSBC Assurances Vie (France), soit 66,5% de l'actif hors supports en unités de compte.
L'actif général obtient une note ESG de 5,89. A noter que 45% des investissements de l'actif général présentent une note ESG comprise entre 6 et 7. 17% des investissements ont une notation inférieure à 5, la note moyenne dans l'échelle de notation HSBC Asset Management (France).
Le canton euros du fonds PERin présente lui une note ESG de 6,72, avec 84% de ses investissements dont la note est supérieure ou égale à 5 (cf en annexe pour la notation détaillée des fonds et mandats détenus dans l'actif général et le canton euros du contrat PERin).

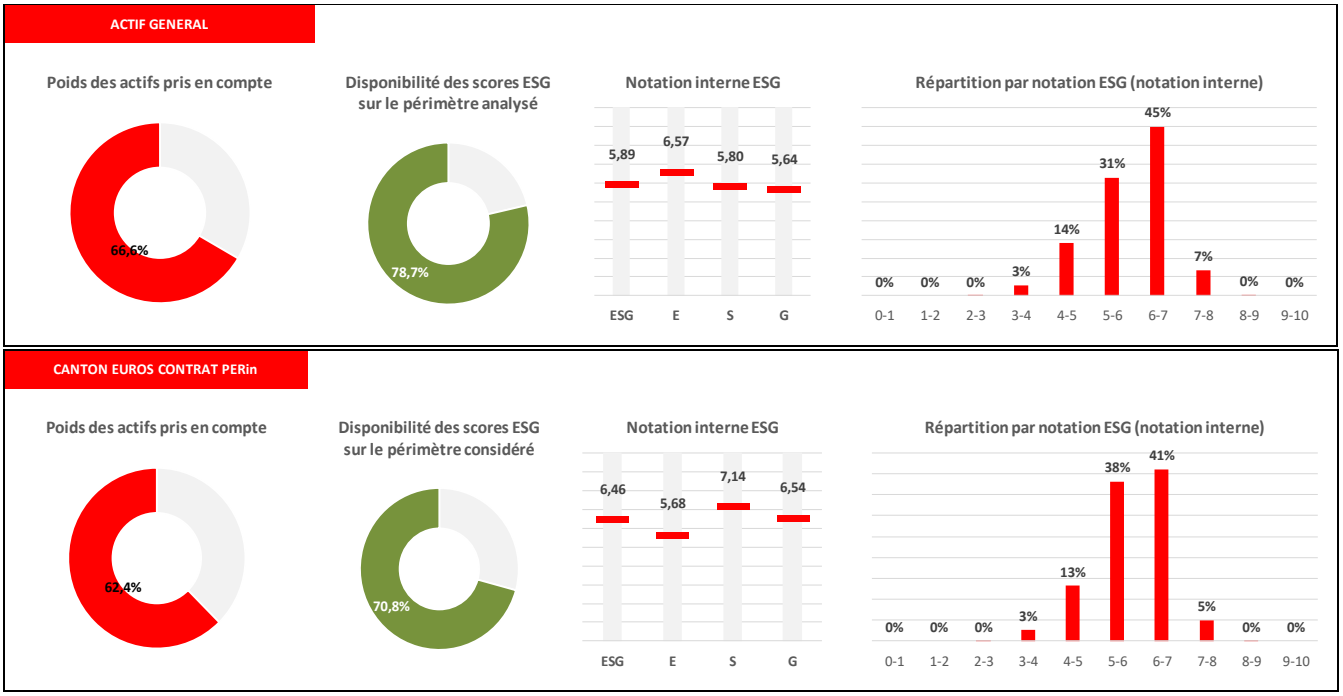

Source : HSBC Asset Management – Données au 31/12/2021

Evolution de la méthodologie de scoring

Au-delà de la prise en compte de la notation des titres dans le processus d'investissement, **un axe primordial est l'évaluation de l'importance des facteurs E, S et G sur les performances historiques, afin de se forger une opinion sur leurs impacts futurs.**

En 2022, la méthodologie interne de notation ESG évoluera afin de donner la priorité aux facteurs qui influencent de manière significative le profil risque / rendement d'un investissement. Dans cet objectif, les équipes dédiées à l'analyse d'un secteur d'activité donné, détenant une connaissance approfondie des spécificités de chaque secteur, ont été mises en place, afin d'identifier, de hiérarchiser et de pondérer les enjeux majeurs propres à chaque secteur sur chaque piliers E, S et G.

Ces thématiques peuvent être par exemple :

- **En matière environnementale** : le changement climatique, la gestion des déchets, le respect de la biodiversité ;
- **En matière sociale** : la santé et la sécurité, l'égalité hommes-femmes, les relations de travail ;
- **En matière de gouvernance** : la structure du Comité d'Administration, la prévention de la corruption.

La note globale ESG tiendra ainsi compte des enjeux E, S et G, avec une granularité plus fine, pour ne sélectionner que les plus significatives pour chaque secteur d'activité.

Ce processus interne de notation ESG permettra au gérant d'actif et à l'assureur d'intégrer de manière plus fine la notion de risque de durabilité dans leurs décisions d'investissement, ainsi que de limiter leur exposition à ces risques.

Afin de compléter la notation ESG de chaque titre, HSBC Asset Management (France) se dote également d'un nouvel indicateur pour mesurer la contribution nette[66] d'un investissement aux objectifs de développement durable[67]. Le calcul de cette contribution nette aux 17 objectifs de développement durable permet de mesurer l'impact des choix d'investissement sur la société à travers des thématiques liées à l'eau, la lutte contre le changement climatique, la biodiversité, l'accès à la santé…

Au sein d'HSBC Assurances Vie (France), la Direction des Investissements s'appuie sur la notation ESG des fonds /mandats établie selon cette méthodologie interne, et bénéficiera des évolutions de celle-ci à venir d'ici la fin de l'année 2022.

Le Groupe HSBC dispose en outre, au sein de *Global Research*[68], de la recherche *Climate Change*[69] qui publie chaque année près d'une cinquantaine de rapports ou notes destinés à accompagner notamment HSBC Assurances Vie (France) et HSBC Asset Management (France), en leur permettant de cerner les risques et opportunités d'investissement. Cet outil analyse les politiques et les marchés liés aux changements climatiques, et notamment les réglementations favorisant les investissements liés au climat dans le monde entier.

---

[66] La contribution nette tient compte à la fois des impacts positifs et négatifs des investissements, sur les 17 objectif de développement durable.
[67] Les 17 Objectifs de Développement Durable sont établis par les Etats membres des Nations Unies. Ils couvrent l'intégralité des enjeux de développement dans tous les pays tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau, la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation, etc.
[68] Le Global Research est une plateforme interne donnant accès à l'ensemble des collaborateurs, à des outils de recherche, des analyses de marchés du monde entier…
[69] La recherche Climate Change (Changement Climatique) est un outil fournissant des analyses complètes pour mettre en avant l'implication des sociétés dans la lutte contre le changement climatique, en fonction de leur secteur d'activité.

Un suivi renforcé des titres en risque de violation des principes du Pacte Mondial des Nations Unies

Les investissements au sein des fonds gérés par HSBC Asset Management (France) pour le compte de HSBC Assurances Vie (France) font l'objet d'un suivi dans le cadre du Pacte Mondial des Nations Unies. Dix principes sont examinés, liés à l'environnement, à la lutte contre la corruption, aux droits de l'Homme et au travail, et établis à partir de quatre déclarations et conventions des Nations Unies :

- La Déclaration universelle des droits de l'Homme ;
- La Déclaration de l'Organisation internationale du Travail ;
- La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement ;
- La Convention des Nations Unies contre la corruption.

Droits de l'Homme	**Principe 1 :** Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme.
	Principe 2 : Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme.
Travail	**Principe 3 :** Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.
	Principe 4 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.
	Principe 5 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.
	Principe 6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.
Environnement	**Principe 7 :** Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.
	Principe 8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
	Principe 9 : Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.
Lutte contre la corruption	**Principe 10 :** Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Source : Nations Unies

A ce jour, ces données ne sont pas encore disponibles pour l'intégralité des positions. Pour identifier les émetteurs qui ne seraient pas conformes à l'un au moins de ces dix principes, HSBC Asset Management (France) a recours à des fournisseurs de données ESG tels que Sustainalytics[70] et RepRisk[71]. Les émetteurs identifiés ne sont pas systématiquement exclus, mais en cas de manquement ils sont soumis à une Due Diligence renforcée dont les conclusions permettent de prendre la décision finale d'investissement.

[70] ***Sustainalytics est un fournisseur de données permettant d'analyser et de classer les entreprises cotées en fonction de leur performance environnementale, sociale et liée à leur gouvernance. Parmi son large panel d'offre, ce fournisseur permet notamment d'identifier les entreprises non conformes à un des dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies***

[71] ***RepRisk est une agence extra-financière créée en 1998 qui adopte une approche risque des enjeux ESG. RepRisk fournit des indicateurs ainsi qu'une analyse des risques liés aux enjeux ESG en assurant le suivi des controverses auprès de 80 000 sources publiques et de parties prenantes.***

Les risques de durabilité en cours d'intégration dans la gestion des risques

Convaincu par l'importance d'une prise en compte adaptée des critères de durabilité, HSBC Assurances Vie (France) précise actuellement la gouvernance de ces nouveaux risques. S'ils sont considérés depuis longtemps au sein du processus d'investissement, ils doivent également être intégrés de manière plus générale dans le processus de gestion des risques, au même titre que les risques financiers[72].

Des travaux d'identification des risques de durabilité, au-delà du processus d'investissement, sont en cours au sein d'HSBC Assurances Vie (France). Il s'agit dans un premier temps de formaliser les risques matériels auxquels la société d'assurances est exposée, puis de déterminer comment ces risques peuvent être pilotés au sein de la Direction des Risques et intégrés dans le processus de gestion des risques global, en particulier en matière de risques physiques et de transition.

Enfin, pour évaluer les potentiels impacts du changement climatique sur la valeur de ses investissements, HSBC Assurances Vie (France) étudie les outils disponibles sur le marché. L'utilisation d'une métrique telle que la Climate Value-at-Risk[73] est envisagée. Cet indicateur permettra de fournir une évaluation prospective, basée sur les rendements, des risques d'un portefeuille d'investissements.

[72] Au sens d'HSBC, les risques financiers regroupent le risque de trésorerie, le risque de crédit aux particuliers et aux entreprises, le risque commercial, le risque stratégique. Par analogie, les risques non financiers représentent le risque lié aux rapports financiers et à la fiscalité, le risque lié à la résilience, le risque de criminalité financière, le risque lié aux personnes, le risque de non-conformité réglementaire, le risque juridique et le risque lié aux modèles.

[73] La Climate Value-At-Risk (Climate VaR) est une méthode permettant de mesurer et d'évaluer les pertes financières causées par le changement climatique sur la valeur d'un investissement.

Annexe : Notation ESG des principaux fonds et mandats au sein de l'actif général

HSBC ASSURANCE VIE OBLIGATAIRE — Mandat obligataire

Poids au sein de l'actif général

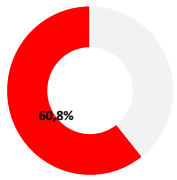

Disponibilité des scores ESG

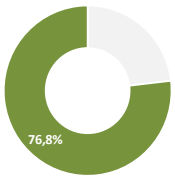

Notation interne ESG

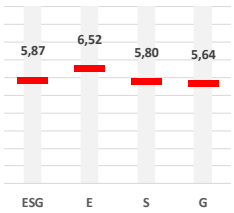

Répartition par notation ESG (notation interne)

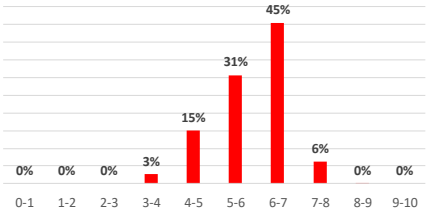

ERISA ACTIONS GRANDES VALEURS — Fonds dédié actions

Poids au sein de l'actif général

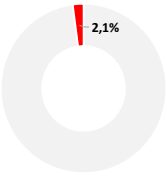

Disponibilité des scores ESG

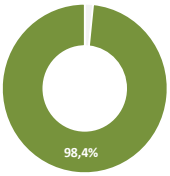

Notation interne ESG

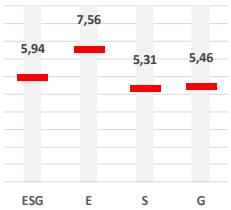

Répartition par notation ESG (notation interne)

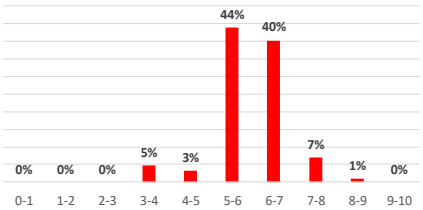

HSBC ASSURANCE VIE ACTIONS — Mandat actions

Poids au sein de l'actif général

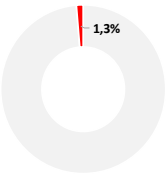

Disponibilité des scores ESG

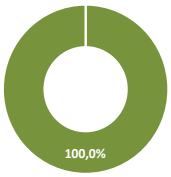

Notation interne ESG

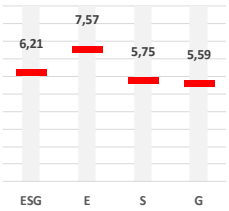

Répartition par notation ESG (notation interne)

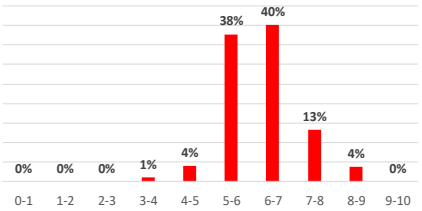

HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND — Fonds obligataire court terme

Poids au sein de l'actif général

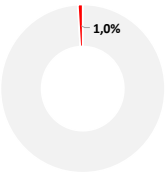

Disponibilité des scores ESG

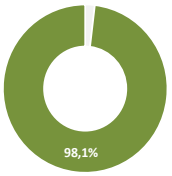

Notation interne ESG

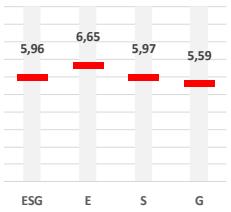

Répartition par notation ESG (notation interne)

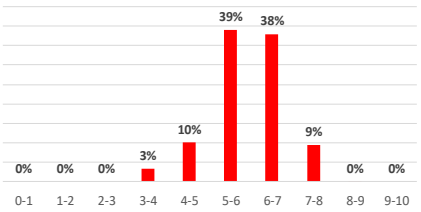

ERISA OPPORTUNITES — Fonds dédié obligataire

Poids au sein de l'actif général

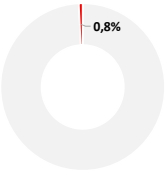

Disponibilité des scores ESG

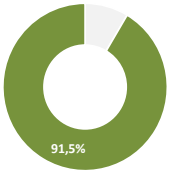

Notation interne ESG

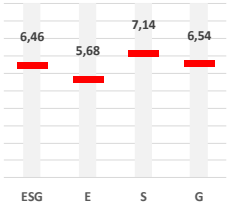

Répartition par notation ESG (notation interne)

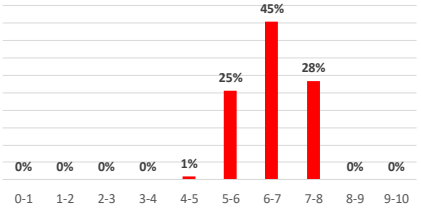

Données au 31/12/2021 - Source : HSBC Asset Management (France)

HSBC Assurances

PUBLIC

Notation ESG des principaux fonds et mandats au sein du canton fonds euros du contrat PERin

HSBC ASSURANCE VIE PERP — Mandat obligataire PERin

Poids dans le canton euros PERin

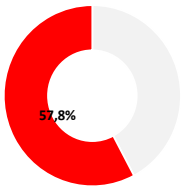

Disponibilité des scores ESG

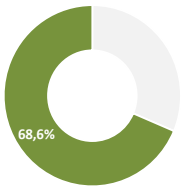

Notation interne ESG

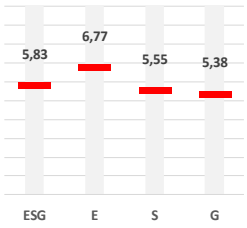

Répartition par notation ESG (notation interne)

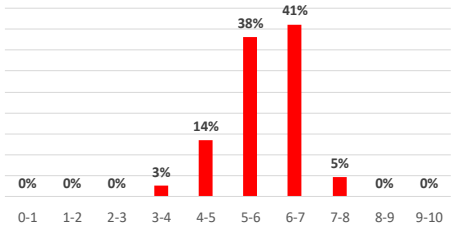

HSBC EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION — Fonds actions

Poids dans le canton euros PERin

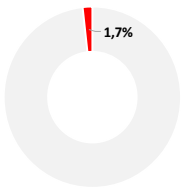

Disponibilité des scores ESG

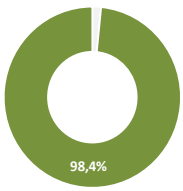

Notation interne ESG

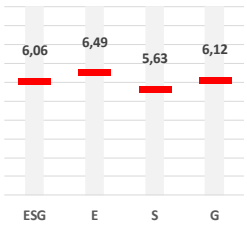

Répartition par notation ESG (notation interne)

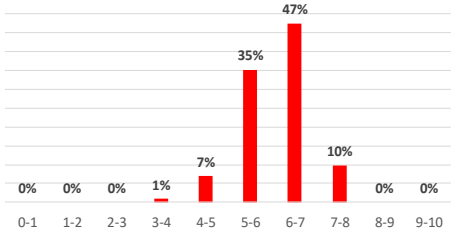

HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND — Fonds obligataire court terme

Poids dans le canton euros PERin

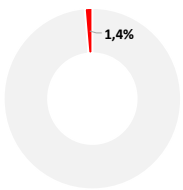

Disponibilité des scores ESG

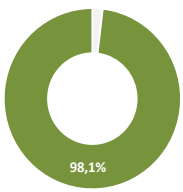

Notation interne ESG

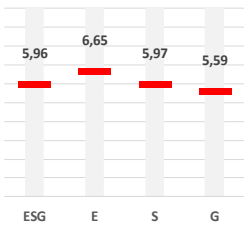

Répartition par notation ESG (notation interne)

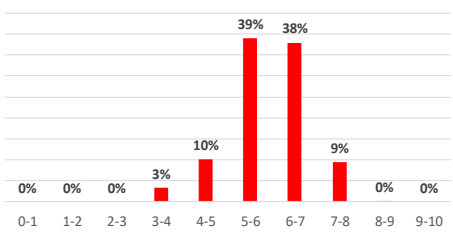

ERISA ACTIONS GRANDES VALEURS — Fonds dédié actions

Poids dans le canton euros PERin

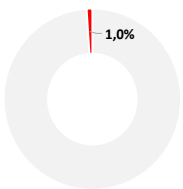

Disponibilité des scores ESG

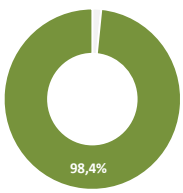

Notation interne ESG

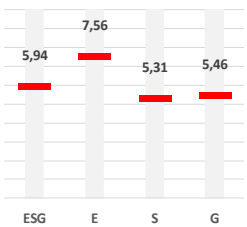

Répartition par notation ESG (notation interne)

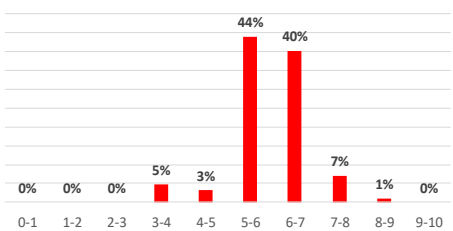

Données au 31/12/2021 - Source : HSBC Asset Management (France)

HSBC Assurances

PUBLIC

Ce document est produit et diffusé par HSBC Assurances Vie (France). L'ensemble des informations contenues dans ce document peut être amené à changer sans avertissement préalable. Toute reproduction ou utilisation (même partielle), sans autorisation, de ce document engagera la responsabilité de l'utilisateur et sera susceptible d'entraîner des poursuites. Ce document ne revêt aucun caractère contractuel et ne constitue en aucun cas ni une sollicitation d'achat ou de vente, ni une recommandation d'achat ou de vente de valeurs mobilières dans toute juridiction dans laquelle une telle offre n'est pas autorisée par la loi.

Les commentaires et analyses reflètent l'opinion d'HSBC Assurances Vie (France) sur les marchés et leur évolution, en fonction des informations connues à ce jour. Ils ne sauraient constituer un engagement d'HSBC Assurances Vie (France).

En conséquence, HSBC Assurances Vie (France) ne saurait être tenue responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base de ces commentaires et/ou analyses. Toutes les données sont issues d'HSBC Assurances Vie (France) sauf avis contraire. Les informations fournies par des tiers proviennent de sources que nous pensons fiables mais nous ne pouvons en garantir l'exactitude.

Mentions Légales

HSBC Assurances Vie (France) – Entreprise régie par le Code des Assurances – S.A. au capital de 115.000.000 euros. SIREN 338 075 062 RCS Nanterre.

Adresse postale : 38 Avenue Kléber 75116 Paris Cedex 08.

Siège social : Immeuble Cœur Défense, 110 Esplanade du Général de Gaulle, 92400 Courbevoie

Document non contractuel, mis à jour le 30/06/2022.
Copyright : Tous droits réservés © HSBC Assurances Vie (France), 2022

HSBC Assurances

PUBLIC